



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

PERSONNES CONVOQUÉES : Membres du conseil d'administration
DATE : Jeudi 13 juin 2024, de 15 h à 18 h 30
LIEU : Édifice Norton
461, rue Argyll, Sherbrooke
Salle Frances-Whittle



PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024, des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 25 avril 2024 et le jeudi 23 mai 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 7.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
 - 7.1.1 Rapport trimestriel sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
 - 7.1.2 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire
 - 7.1.2.1 Communautés culturelles
 - 7.1.2.2 Développement des services des équipes de soutien à domicile « niveau de soins alternatifs »
 - 7.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 7.2.1 Divulgence des actes répréhensibles en établissement
 - 7.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle
 - 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 7.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 7.4.1 Plan d'audit externe 2023-2024 incluant le rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice 2023-2024 (*Sous réserve de l'approbation du CVSB*)
 - 7.5 **Intégrer la mission universitaire**
 - 7.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Rapport annuel 2023-2024
8. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 2 avril et du mardi 14 mai 2024
 - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 12 avril, du vendredi 10 mai et du jeudi 13 juin 2024
 - 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 17 avril 2024
 - 8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 30 mai 2024
9. **Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
 - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
 - 9.1.3 Centre de communication santé Estrie - Nominations
 - 9.1.4 Calendrier du conseil d'administration – Automne 2024
 - 9.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 9.2.1 Fondé de pouvoir de la radioprotection
 - 9.2.2 Conduite responsable en recherche – Personne chargée responsable

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

- 9.3.1 Clinique de procréation médicale assistée – Renouvellement du permis du MSSS
- 9.3.2 Politique sur le cheminement des usagers

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
- 9.4.2 Renouvellement du contrat de service maître pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le PACS
- 9.4.3 États financiers au 31 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS *(Sous réserve de l'approbation du CVSB)*
- ~~9.4.4 Résultats financiers de la période 12 et rapport trimestriel AS-617 *(Sous réserve de l'approbation du CVSB)*~~
- 9.4.5 Demande d'emprunt – septembre 2024 à septembre 2025 *(Sous réserve de l'approbation du CVSB)*
- 9.4.6 Mandat spécial RCGT – Audit de la fin de l'année financière suite au transfert à Santé Québec – Date à déterminer *(Sous réserve de l'approbation du CVSB)*
- 9.4.7 Renouvellement de contrat de la ressource intermédiaire Louis D'Or Auberge pour aînés *(Sous réserve de l'approbation du CVSB)*

9.5 Intégrer la mission universitaire

- 9.5.1 Politique sur la gouvernance des données
- 9.5.2 Comité d'éthique de la recherche - Nomination
- 9.5.3 Délégation de signature des projets de recherche
- 9.5.4 Centre de recherche du CHUS - Nominations
- 9.5.5 Centre de recherche sur le vieillissement - Nominations
- 9.5.6 Centre de recherche du CHUS – Rapport annuel 2023-2024 (Dépôt)

10. Divers

11. Huis clos

- 11.1 Cadres supérieurs
- 11.2 Appel d'offres pour les transports sanguins, courrier colis pour les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie
- 11.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024
- ~~11.4 Suivi de la visite d'agrément Canada~~
- 11.5 Projet de loi 15 – Évolution des travaux
- 11.6 Veille stratégique

12. Clôture de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS
LE JEUDI 28 MARS 2024
À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE**

| | | |
|------------------------------|-----------------------|--|
| Présences : | Simon Bérubé | Administrateur |
| | Isabelle Boucher | Administrateur |
| | Gerald R. Cutting | Administrateur |
| | Dominique Dorion | Membre observateur |
| | Jocelyne Faucher | Administrateur |
| | Jacques Fortier | Président |
| | Diane Gingras | Vice-présidente |
| | Rachel Hunting | Administrateur |
| | Michel Kinumbe Elungu | Administrateur |
| | Michel Lafrance | Administrateur |
| | Patrice Lamarre | Administrateur |
| | Renée Létourneau | Administrateur |
| | Audrey Roussel | Administrateur |
| | Jean Roy | Administrateur |
| | Serge Therrien | Administrateur |
| | Stéphane Tremblay | Président-directeur général |
| | Raymonde Vaillancourt | Administrateur |
| Absences motivées : | André Forest | Administrateur |
| | Denis Roussel | Administrateur |
| Absence non motivée : | Patrick Boucher | Administrateur |
| Invités : | Pascale Bélisle | Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques |
| | Yan Belzile | Directeur des ressources humaines |
| | Annie Boisvert | Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée |
| | Robin Marie Coleman | Présidente-directrice générale adjointe |
| | Karine Duchaineau | Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation |
| | Lyne Jutras | Directrice des ressources financières |
| | Joanne Roberts | Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et de partenariat |
| | Eléonor Riesco | Directrice scientifique adjointe |

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 81^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 janvier 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 22 février 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 6.1 Rapport d'activités
 - 6.2 Souhaits 2024 de l'APTS
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 7.1.1 Enjeux prioritaires et rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2022-2023
 - 7.1.2 Santé globale des ressources humaines
 - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 7.2.1 Démarche sur le plan de la qualité
 - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 7.4.1 Résultats financiers de la période 12 et le rapport trimestriel AS 617
 - 7.5 Intégrer la mission universitaire
 - 7.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement - Rapport annuel 2022-2023
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 13 février 2024
 - 8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 28 février 2024
 - 8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 mars 2024
 - 8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 21 mars 2024
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
 - 9.1.3 Permis d'exploitation – Modifications
 - 9.1.4 Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 9.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection
 - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 9.3.1 Politique régionale de déplacement des usagers
 - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
 - 9.4.2 Renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.
 - 9.4.3 Régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)
 - 9.4.4 Travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont
 - 9.4.5 Contrats de sages-femmes

9.5 Intégrer la mission universitaire

- 9.5.1 Politique de la recherche - Révision
- 9.5.2 Politique sur les banques de recherche - Révision
- 9.5.3 Comité d'éthique de la recherche
 - 9.5.3.1 Renouvellement de mandat d'un membre
 - 9.5.3.2 Démission d'un membre

10. Divers

11. Huis clos

- 11.1 Cadres supérieurs
- 11.2 Désignation nominative
- 11.3 Rémunération médico-administrative 2023-2024
- 11.4 PL-15 - Suivi du comité de gouvernance et d'éthique

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 janvier 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 22 février 2024

Les membres ayant pris connaissance des documents, ils sont adoptés à l'unanimité.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

6.1 Rapport d'activités

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 26 janvier 2024 au 28 mars 2024, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

6.2 Souhaits 2024 de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Le président-directeur général partage avec les membres du conseil d'administration un cahier de souhaits manifestés par l'ensemble des membres de l'APTS pour l'année 2024.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Enjeux prioritaires et rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2022-2023

Le président invite M. Michel Lafrance, président du CUCI, à présenter le rapport annuel 2022-2023, les enjeux ainsi que les recommandations.

Monsieur Lafrance présente le bilan des activités qui ont marqué le CUCI au cours de l'année 2022-2023 ainsi que les activités ayant eu lieu pour renseigner les usagers sur leurs droits et obligations et pour promouvoir l'amélioration continue au sein de l'organisation, du CUCI, des comités des usagers et des comités de résidents.

Il conclut en présentant les fonctions propres au CUCI, la consolidation budgétaire des comités des usagers et du CUCI et les réalisations et projets pour l'année 2023-2024.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

Monsieur Lafrance présente en détail, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les enjeux et recommandations prioritaires dégagés des comités des usagers du territoire, pour l'amélioration de la qualité des soins et des services aux usagers.

Le président remercie Monsieur Lafrance ainsi que le comité des usagers du centre intégré pour le travail accompli.

7.1.2 Santé globale des ressources humaines

Le président invite M. Yan Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à se joindre aux membres pour présenter le bilan sur la santé globale des ressources humaines.

Monsieur Belzile présente en détail les données liées à l'objectif stratégique no. 6 de l'établissement, soit améliorer la santé et le bien-être des membres de la communauté interne quant aux :

- assurances salaires et CNESST
- temps supplémentaire / temps supplémentaire obligatoire
- recrutement

Monsieur Belzile termine avec les faits saillants sur le sondage de l'expérience employés et gestionnaires ayant eu lieu du 1^{er} septembre au 10 octobre 2023.

Un échange a lieu entre les membres du conseil d'administration et M. Belzile sur les différents éléments exposés.

Le président remercie Monsieur Belzile pour la présentation.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Démarche sur le plan qualité

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et de partenariat, à présenter la démarche sur le plan qualité.

Depuis la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS beaucoup d'efforts ont été consentis afin d'améliorer la qualité des soins et des services.

Malgré l'ampleur de ces réalisations et considérant que certains travaux ont dû être suspendus pendant les années liées à la pandémie de COVID-19, une détérioration de certains indicateurs qualité est constatée. Par conséquent, un rapport d'analyse systémique sur la qualité des soins et des services a été réalisé.

La production de ce rapport a permis d'évaluer la performance actuelle de l'organisation en matière de qualité et de sécurité des soins et des services et a mis en lumière un certain nombre de lacunes et de défis. Des recommandations ont donc été émises et le plan de mise en œuvre des recommandations a été discuté avec les directions cliniques. Ainsi, elles ont été conviées à élaborer leur plan d'amélioration de la qualité en contribuant à l'objectif global de réduction du nombre d'événements indésirables ayant des conséquences sur les usagers et usagères.

Madame Roberts présente en détail de plan d'amélioration de la qualité pour recommandation au conseil d'administration.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7662 – 2024-03-28

Relative à la démarche du plan qualité du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- les travaux entourant la démarche du plan d'amélioration de la Qualité;
 - la production du *Rapport d'analyse systémique sur la qualité des soins et des services* du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et les six recommandations émises dans le Rapport;
 - la cible de l'indicateur stratégique qui vise à diminuer, d'ici 2027, le nombre d'événements indésirables ayant des conséquences graves sur les usagers et usagères, à 100 événements ou moins (pour l'année), soit un ratio à 0,30% ou moins;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La démarche du plan d'amélioration de la qualité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.4.1 Résultats financiers de la période 12 et le rapport trimestriel AS 617

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter en détail les résultats financiers et le rapport trimestriel AS-617 de la période 12 se terminant le 24 février 2024.

Après échanges, les membres adoptent la résolution.

RÉSOLUTION : CA-7607 – 2024-03-28

Relative aux résultats à la période 12 et rapport trimestriel AS-671

- ATTENDU :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

- selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-617 2023-2024 à la période 12 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fond d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 63 000 000 \$.

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

7.5 Intégrer la mission universitaire

7.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) - Rapport annuel 2022-2023

Le président invite Mme Eléonor Riesco, directrice scientifique adjointe, à présenter le rapport annuel du CdRV 2021-2022.

Madame Riesco informe les membres que la mission du CdRV est de produire et intégrer les connaissances sur les processus soutenant le vieillissement en santé et l'adaptation de la société à ce défi complexe. Le CdRV compte plus de 313 acteurs, sous deux axes de recherche dont l'autonomisation et le la géoscience pour lesquels elle donne plus de précisions sur les nouvelles chaires de recherche.

Elle détaille les réalisations du CdRV durant l'année et fait part des plateformes de soutien, dont le plateau d'équipements et de services d'ingénierie et le laboratoire d'innovation par et pour les aînées.

Elle termine en présentant les défis et opportunités pour l'année 2024.

Au nom de tous les membres, le président félicite et remercie Madame Riesco ainsi que toute son équipe pour les beaux projets accomplis.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 13 février 2024

Madame Rachel Hunting, présidente du comité, mentionne les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions lors de la rencontre.

8.2 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 28 février 2024

En l'absence de M. André Forest, Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, fait part des sujets discutés à la rencontre.

8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 mars 2024

Le président indique les différents sujets présentés lors de la rencontre.

8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 1 février et du jeudi 21 mars 2024

Madame Jocelyne Faucher présente les sujets abordés lors des deux rencontres.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7576 à 7643 – 2024-03-28

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

RÉSOLUTION : CA-7644 – 2024-03-28

Relative à la nomination des chefs de service et de département

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membre actif au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP le 12 mars 2024 ;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la nomination du Dr Jean-Daniel Carrier, à titre de chef de service de soins externes, du département de psychiatrie, pour un mandat de quatre ans à partir de l'approbation du conseil d'administration.
 - la nomination du Dr Jean-Sébastien Tremblay-Roy, à titre de chef du Département de pédiatrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de cinq ans (effectif depuis le 23 février 2024) au conseil d'administration.
 - la nomination du Dr Bernard LaRue, à titre de chef du département de chirurgie et du Dr Yves Collin, comme directeur adjoint, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1 avril 2024 au 31 mars 2028 au conseil d'administration. Les rôles et responsabilités de chacun devraient être bien définis en vue d'une complémentarité dans leur travail respectif et non d'un dédoublement.

9.1.3 Permis d'exploitation - Modifications

RÉSOLUTION : CA-7645 – 2024-03-28

Relative aux permis d'exploitation – Modifications

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter l'installation « Aire ouverte de Sherbrooke », sous la mission CLSC, au permis du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

9.1.4 Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION : CA-7646 – 2024-03-28

Relative au règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement de régie interne du CCMDP a pour objet de statuer sur la régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et qu'il précise également le fonctionnement des comités obligatoires du CMDP;
 - que le présent règlement doit être interprété et appliqué conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAÉ) et les règlements du conseil d'administration de l'établissement;
 - la nécessité de réviser le Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au moins tous les quatre (4) ans, ainsi qu'en cas de réforme législative;
 - la recommandation du comité exécutif du CMDP;
 - l'adoption par les membres du CMDP;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;
 - que le règlement entre en vigueur après avoir été approuvé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi a. 216);

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

9.2 **Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection

RÉSOLUTION : CA-7647 – 2024-03-28

Relative à la certification – Pouvoir d'inspection

- CONSIDÉRANT :**
- que, selon l'article 346.0.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;
 - que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
 - que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
 - que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent

à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer M^{me} Christina Vachon, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.3.1 Politique régionale de déplacement des usagers

RÉSOLUTION : CA-7648 – 2024-03-28

Relative à la politique régionale de déplacement des usagers

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation de l'établissement d'avoir une politique régionale de déplacement des usagers respectant la politique nationale de déplacement des usagers;
 - les travaux réalisés pour la création de cette première politique;
 - la recommandation du comité de direction;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique régionale de déplacement des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7649 – 2024-03-28

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- D'AJOUTER :** les nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Maison des aînés et alternatives de Magog (19825) :
- Dr Mario Viens, directeur de la DSP
 - Dr Marc-Antoine Rivard, directeur adjoint de la DSP
 - Dre Suzanne Gosselin, directrice adjointe de la DSP
 - Dr Benoît Carignan, chef de service CHSLD de Magog

9.4.2 Renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.

RÉSOLUTION : CA-7650 – 2024-03-28

Relative au renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- DE RECOMMANDER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 25 avril 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 15,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.3 Régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)

RÉSOLUTION : CA-7651 – 2024-03-28

Relative à la régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;

- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la régularisation des ententes particulières en vigueur afin de respecter la durée totale de 15 ans des contrats de service RI, tel que présenté dans la section Finances.

9.4.4 Travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA-7652 - 2024-03-28

Relative aux travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont

CONSIDÉRANT :

- que la vétusté de deux (2) TEP utilisés par les services cliniques et pour soutenir des activités du CRCHUS en partenariat avec le MESI (ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation) requiert leur remplacement;
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- que la fiche du dossier présenté au Comité de vérification et de suivi budgétaire (CVSB) du 12 septembre 2019 était un point d'information et non pour l'obtention d'une résolution;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'aménagement et la valeur financière des espaces requis dans le cadre du projet de remplacement de TEP.

9.4.5 Renouvellement et modification de contrats sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-7653 – 2024-03-28

Relative au renouvellement et modification de contrats sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- que les contrats sont automatiquement renouvelés;
 - que nous procédons au renouvellement au 31 mars à des fins pratiques;
 - que le budget est respecté;
 - que les besoins de la population sont toujours aussi grands que les années précédentes;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement des neuf contrats suivants :
- Julie Couture, membre de l'OSFQ numéro de permis 1418, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Raphaëlle Fortin, membre de l'OSFQ numéro de permis 2107, sage-femme à temps partiel régulier de soutien, de 28 heures/semaine, avec 0 à 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Anabel Gravel Chabot, membre de l'OSFQ numéro de permis 2013, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 21 heures/semaines, avec 24 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Christelle Jacques, membre de l'OSFQ numéro de permis 09-10, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Jade Labrecque, membre de l'OSFQ numéro de permis 23040, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Audrey-Maude Lambert, membre de l'OSFQ numéro de permis 2221, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Laurie Morvan Houle, membre de l'OSFQ numéro de permis 1111, sage-femme à temps partiel régulier occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Sonya Tétreault, membre de l'OSFQ numéro de permis 0933, sage-femme à temps complet régulier, de 35 heures/semaines, avec 12 à 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Noémie Jalbert, membre de l'OSFQ numéro de permis 2114, sage-femme à temps partiel régulier de soutien de 28 heures/semaines, avec 0 à 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027.;

- Ariane Michaud-Duhamel, membre de l'OSFQ numéro de permis 2111, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1 avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Politique de la recherche - Révision

RÉSOLUTION : CA-7654 – 2024-03-28

Relative à la politique de la recherche - Révision

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les politiques de l'établissement;
 - la responsabilité de la Direction de la coordination et de la mission universitaire de procéder à la révision et la mise à jour de la politique de la recherche;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité tactique de la recherche, du comité stratégique de la recherche, du comité de direction, du comité stratégique de la mission universitaire et du Comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la Politique de la recherche par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.2 Politique sur les banques de recherche - Révision

RÉSOLUTION : CA-7655 – 2024-03-28

Relative à la politique sur les banques de recherche - Révision

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer la sécurité des participants et des participantes et la sécurité des données ou du matériel biologique;
 - l'obligation d'établir les principes directeurs à l'égard de la constitution, de la gestion et de l'utilisation des banques de recherche en conformité avec les lois et les normes en vigueur;
 - que l'établissement développe une culture éthique autour des banques de recherche qui met en valeur la promotion de la recherche en équilibre avec la confiance, la justice et la transparence;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la Politique sur les banques de recherche par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.3 Comité d'éthique de la recherche

9.5.3.1 Renouvellement de mandat d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7656 – 2024-03-28

Relative au renouvellement de mandat d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat du CÉR de Mme Johanne Pruneau Drapeau, comme membre substitut scientifique, du 24 mai 2024 au 24 mai 2027.

9.5.3.2 Démission d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7657 – 2024-03-28

Relative à la démission d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la démission de Mme Julie Quenneville à titre de membre scientifique, pharmacienne, en date du 27 décembre 2023.

10.0 Divers

Le président souligne le départ de Mme Rachel Hunting, membre du conseil d'administration depuis la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS en 2015. Elle a aussi été membre du comité de gouvernance et d'éthique en tant que présidente et du comité des ressources humaines et des communications. Une motion de remerciements est faite de la part de tous les membres.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Autoriser la désignation d'un cumul de fonctions pour M. Paul Guyot, directeur adjoint à la direction de la coordination de la mission universitaire

RÉSOLUTION : CA-7658 – 2024-03-28

Relative à la désignation d'un cumul de fonctions pour M. Paul Guyot, directeur adjoint à la direction de la coordination de la mission universitaire

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit le poste de directeur de la coordination de la mission universitaire;
 - l'absence de la titulaire Mme Stéphanie McMahon;
 - la qualité de la candidature de M. Paul Guyot afin d'effectuer ce cumul de fonctions et sa grande expérience au sein de la Direction de la coordination de la mission universitaire;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** une prime de cumul de 15 % à M. Paul Guyot pendant qu'il occupe son poste de directeur adjoint et celui de directeur par cumul à la Direction de la coordination de la mission universitaire.

11.1.2 Nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

RÉSOLUTION : CA-7659 – 2024-03-28

Relative à la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de 3 équivalents temps complet répartis sur 4 postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
 - les postes vacants et le départ de Dre Édith Grégoire;

- la qualité de la candidature de Dr Adam Frenette;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels (3 à 4 jours/semaine) à la Direction des services professionnels.

11.2 Désignation nominative du département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog et d'un laboratoire du Centre de recherche du CHUS

RÉSOLUTION : CA-7660 – 2024-03-28

Relative à la désignation nominative du département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog et d'un laboratoire du Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog a obtenu un don de 1 752 000 \$ de la Fondation Damours afin de contribuer financièrement aux améliorations nécessaires pour le département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog;
 - l'offre de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog à la Fondation Damours de désigner le département d'imagerie médicale, pour dix (10) ans;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 1, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog;
 - que la Fondation du CHUS a obtenu un don de 2 000 000 \$ d'Huguette et Paul Boire afin de contribuer financièrement aux améliorations nécessaires d'un laboratoire du Centre de recherche clinique CHUS;
 - l'offre de la Fondation du CHUS auprès d'Huguette et Paul Boire de désigner le Laboratoire Haute Précision Boire, pour dix (10) ans;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 4, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation du CHUS;
 - que les critères prévus à la Politique pour effectuer une désignation dans un but de reconnaissance de nature philanthropique sont satisfaits;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable que les membres du comité de gouvernance et d'éthique font pour autoriser cette désignation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la désignation nominative au département d'imagerie médicale de l'Hôpital de Memphrémagog, pour une durée de dix (10) ans, sous la désignation : Fondation Damours.

D'AUTORISER : La désignation nominative d'un laboratoire de rhumatologie au Centre de recherche du CHUS, pour une durée de dix (10) ans, sous la désignation : Laboratoire Haute Précision Boire.

11.3 Rémunération médico administrative 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-7661 – 2024-03-28

Relative à la rémunération médico administrative 2023-2024

- CONSIDÉRANT :**
- la volonté de reconnaître l'engagement des médecins dans la gestion médicale et administrative;
 - l'importance d'encourager la participation des médecins à la gestion au sein de l'établissement;
 - les possibilités financières limitées de l'établissement pour reconnaître la participation des médecins dans la gestion;
 - l'attente des conditions de rémunération pour la gestion médico-administrative du MSSS;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la rémunération médico-administrative pour l'année financière 2023-2024, telle que présentée.

11.4 Comité de gouvernance et d'éthique – Communication du Projet de loi 15

Le président-directeur général informe les membres des nouveaux développements liés au projet de loi 15 du MSSS.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU JEUDI 25 AU LUNDI 29 AVRIL 2024

1.0 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7663 à 7686 – 2024-04-25

Relative aux Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

2.0 Autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec Le Pavillon Louis G. Choinière pour une valeur annuelle de 2 312 574\$ pour une valeur totale estimée à environ 44,8 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

RÉSOLUTION : CA-7687 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec Le Pavillon Louis G. Choinière pour une valeur annuelle de 2 312 574\$ pour une valeur totale estimée à environ 44,8 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

ATTENDU :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 16 mai 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 44,8 millions de dollars sur une période de 15 ans.

3.0 Autorisation pour l'engagement financier de quatre (4) contrats de service en ressources de niveau intermédiaire

RÉSOLUTION : CA-7688 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI de l'édifice Spring 1 avec Ressources intermédiaires pour une valeur annuelle de 474 088 \$ pour une valeur totale estimée à environ 9,5 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 11 juin 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 9,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION : CA-7689 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI de l'édifice Spring 2 avec Ressources intermédiaires pour une valeur annuelle de 474 088 \$ pour une valeur totale estimée à environ 9,5 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 11 juin 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 9,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION : CA-7690 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI de l'édifice Spring 3 avec Ressources intermédiaires pour une valeur annuelle de 423 301 \$ pour une valeur totale estimée à environ 8,5 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 11 juin 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 8,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION : CA-7691 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI de l'édifice Spring 4 avec Ressources intermédiaires pour une valeur annuelle de 423 301 \$ pour une valeur totale estimée à environ 8,5 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 11 juin 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 8,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

4.0 Servitudes de passage et de conduites souterraines en faveur de l'Université de Sherbrooke et de CDI Habitation inc. à l'Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA-7692 – 2024-04-25

Relative aux servitudes de passage et de conduites souterraines en faveur de l'Université de Sherbrooke et de CDI Habitation inc. à l'Hôpital Fleurimont

- ATTENDU :**
- que la résolution du conseil d'administration en date du 14 juin 2018 consent à accorder les servitudes de passage et de conduites souterraines demandées par l'Université de Sherbrooke permettant notamment à sa clientèle de circuler en toute légitimité sur la propriété du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à Fleurimont;
 - que l'Université de Sherbrooke a cédé en emphytéose le 23 juillet 2018 ses résidences universitaires à un promoteur privé, CDI Habitation inc.;
 - que les servitudes à accorder à l'Université de Sherbrooke doivent également être accordées à CDI Habitation inc., permettant notamment à sa clientèle de circuler en toute légitimité sur la propriété du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à Fleurimont;
 - qu'une servitude de conduites souterraines doit être accordée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS par l'Université de Sherbrooke;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les servitudes de passage et de conduites souterraines demandées par l'Université de Sherbrooke et CDI Habitation inc. permettant notamment à leurs clientèles de circuler en toute légitimité sur la propriété du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à Fleurimont.

D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à procéder à la signature des documents.

5.0 Main-d'œuvre indépendante pour des éducateurs

RÉSOLUTION : CA-7693 – 2024-04-25

Relative à l'autorisation de lancer un appel d'offres (montant estimé à 6 448 862 \$) pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante pour le titre d'emploi d'éducateur

- ATTENDU :**
- que Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent une résolution du Conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un appel d'offres pour obtenir les services d'agences pour des éducateurs;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** de lancer un appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante pour le titre d'emploi d'éducateur pour un montant estimé à 6 448 862 \$

6.0 Centre de recherche du CHUS – Octroi des privilèges de recherche

RÉSOLUTION : CA-7694– 2024-04-25

Relative à la nomination de Mme Isabelle Ledoux à titre de chercheuse universitaire clinicienne et de Mme Mylaine Breton à titre de chercheuse universitaire du centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire clinicienne de Mme Isabelle Ledoux et de chercheuse universitaire de Mme Mylaine Breton au sein du Centre de recherche du CHUS.

7.0 Cadres supérieurs

7.1 Nomination de Mme Anne-Marie Poulin à titre de directrice adjointe à la Direction de la coordination de la mission universitaire

RÉSOLUTION : CA-7695 – 2024-04-25

Relative à la nomination de Mme Anne-Marie Poulin à titre de directrice adjointe à la Direction de la coordination de la mission universitaire

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint de la coordination de la mission universitaire;
 - la nomination de M. Paul Guyot au poste de directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat;
 - la qualité de la candidature de Mme Anne-Marie Poulin afin de pourvoir ce poste de directrice adjointe;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Anne-Marie Poulin à titre de directrice adjointe à la Direction de la coordination de la mission universitaire.

7.2 Report des vacances pour les hors cadres

RÉSOLUTION : CA-7696 – 2024-04-25

Relative au report des vacances pour les hors cadres

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions prévues au contrat des hors cadres, soit : « s'il est impossible au hors cadre de prendre tous ses jours de congés annuels au cours de l'année, il peut reporter lesdits jours de congés à une période ultérieure sur autorisation du conseil d'administration. Les jours de vacances en banque ne peuvent jamais excéder le nombre de semaines de vacances annuelles prévu au présent article. Advenant, un excédent de vacances annuelles accumulées dépassant 5 semaines, cet excédent doit être payé »;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le report des vacances des hors cadres, tel que stipulé aux contrats d'engagement.

7.3 Cumul de fonctions de Mme Lyne Jutras à titre de directrice des approvisionnements et de la logistique

RÉSOLUTION : CA-7697 – 2024-04-25

Relative au cumul de fonctions à Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à titre de directrice de l'approvisionnement et de la logistique

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur/directrice de l'approvisionnement et de la logistique;
 - la qualité de la candidature de Mme Lyne Jutras afin de pourvoir ce poste de directrice;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Lyne Jutras à titre de directrice des approvisionnements et de la logistique par cumul de fonctions du poste de directrice des ressources financières.

7.4 Nomination d'un directeur-adjoint à la direction des ressources humaines

RÉSOLUTION : CA-7698 – 2024-04-25

Relative à la nomination de Mme Adrèanne D. Laganière à titre de directrice adjointe intérimaire à la Direction des ressources humaines, soutien au développement des personnes et de l'organisation

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des ressources humaines, soutien au développement des personnes et de l'organisation;
 - le départ de M. Shawn Champigny à titre de directeur adjoint des ressources humaines, soutien au développement des personnes et de l'organisation;
 - la qualité de la candidature de Mme Adrèanne D. Laganière afin de pourvoir ce poste de directrice adjointe intérimaire;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Adrèanne D. Laganière à titre de directrice adjointe intérimaire à la Direction des ressources humaines, soutien au développement des personnes et de l'organisation (DRH)

8.0 Présidence du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA-7699 – 2024-04-25

Relative à la Présidence du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la LSSSS en lien avec les comités du conseil d'administration;
 - les mandats confiés par le conseil d'administration aux différents comités;
 - la possibilité des comités de recommander au conseil d'administration la modification à la présidence d'un comité;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de la présidente, Mme Diane Gingras, au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU JEUDI 23 AU LUNDI 27 MAI 2024

1.0 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7701 À 7715– 2024-05-23

Relative aux Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

2.0 Contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-7716 – 2024-04-25

Relative aux contrats de sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- que le moment le plus opportun pour l'embauche d'une sage-femme est au mois de mai;
 - que ces embauches permettront de maintenir les services à la population;
 - qu'il y a des besoins de remplacement pour les vacances estivales;
 - que l'équipe des sages-femmes a fonctionné en sous-effectif pendant plusieurs mois dû à des départs pour différentes raisons;
 - que des départs amenant l'équipe en sous-effectif surviennent chaque année alors que la clientèle a déjà été admise ;
 - la situation de débordement fréquent dans les milieux hospitaliers obstétricaux;
 - que les suivis complets effectués par les sages-femmes font partie de la solution qui diminue les risques de débordement dans les milieux obstétricaux;
 - que nous avons deux candidates qui se qualifient
 - qu'il y a respect de la balise de l'attribution des contrats entérinée par le CSF
 - qu'il y a eu réception de l'intérêt des sages-femmes se qualifiant pour le changement de leur contrat occasionnel vers un contrat régulier
 - que les changements seront faits dans la conformité des équivalents temps complets des contrats des sages-femmes présents au budget

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Le Président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, de procéder à la signature des contrats suivants recommandés par le Comité exécutif du Conseil Sage-Femme :

Giuliana Desrochers, membre de l'Ordre des Sages-Femmes du Québec, numéro de permis à venir, Contrat partiel occasionnel, pour remplacer une sage-femme, avec un nombre de suivis de 0-32, pour une période débutant le 1 juin 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

Éliane Labrosse, membre de l'Ordre des Sages-Femmes du Québec, permis de pratique 2119, Contrat partiel occasionnel, pour remplacer une sage-femme, avec un nombre de suivis de 0-28, pour une période débutant le 1 juin 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

De procéder à la modification des 3 contrats suivants :

Raphaëlle Fortin, membre de l'OSFQ numéro de permis 2107, sage-femme à temps partiel régulier de soutien, de 28 heures/semaines, avec 0 à 32 suivis par année, modifié pour sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1 avril modifié pour le 10 mai 2024 et se terminant le 31 mars 2027;

Ariane Michaud-Duhamel, membre de l'OSFQ numéro de permis 2111, sage-femme à temps partiel occasionnel, modifié pour sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaines, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1 avril 2024 modifié pour 10 mai 2024 et se terminant le 31 mars 2027;

Laurie Morvan Houle, membre de l'OSFQ numéro de permis 1111, sage-femme à temps partiel occasionnel, modifié pour sage femme à temps partiel régulier de soutien, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, modifié pour avec 0 à 32 suivis par année, pour une période débutant le 1 avril 2024 modifié pour le 10 mai 2024 et se terminant le 31 mars 2027.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Président du conseil d'administration et président-directeur général

Communications internes

- Poursuite des gembas
- La VIÉtrine express : Pour consultation : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/vietrine-express/>
- Le Journal La VIÉtrine : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/journal-la-vietrine/>
- L'Infolettre : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/infolettre/>
- Le Bulletin de la Direction de santé publique : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/vision-sante-publique/>

Représentation du président du conseil d'administration et des hors cadres dans les RLS

- 4 avril | Souper de la mairesse de la Chambre de commerce de la Haute-Yamaska | Stéphane Tremblay et Annie Boisvert
- 10 avril | Souper gastronomique de la Fondation du CHUS | Robin Marie Coleman et Annie Boisvert
- 18 avril | Gala des bénévoles de la Fondation du CHUS | Robin Marie Coleman
- 25 avril | Rencontre thématique SANTÉ – CIUSSS-Territoire des Sources | Robin Marie Coleman
- 29 avril | Rencontre CIUSSS de l'Estrie – CHUS et Ville de Granby | Stéphane Tremblay et Annie Boisvert
- 10 mai | Caucus Estrie de la CAQ | Stéphane Tremblay, Robin Marie Coleman et Jacques Fortier
- 27 mai | ½ journée RLS Haute-Yamaska | Annie Boisvert
- 27 mai | Rencontre avec Mme Christine Labrie, Députée de Sherbrooke | Stéphane Tremblay et Pascale Bélisle
- 30 mai | ½ journée RLS Haute-Yamaska | Annie Boisvert
- 6 juin | Souper homards de la Fondation VSF | Karine Duchaineau et André Forest
- 11 juin | Coquetel des Prix d'excellence du CIUSSS | Jacques Fortier et quatre hors cadres

Activités spécifiques

- 4 avril | Lancement Ma famille, ma communauté en Haute-Yamaska | Stéphane Tremblay
- 4 avril | Rencontre initiative Agir ensemble | Stéphane Tremblay
- 5 avril | Lac-à-l'épaule de la direction générale
- 22 avril | Rencontre des visiteurs d'Agrément Canada | quatre hors cadres et Diane Gingras
- 24 avril | Célébration de la recherche et des études supérieures | Robin Marie Coleman
- 25 avril | Gala du rayonnement des diplômés de l'UdeS | Robin Marie Coleman
- 26 avril | Séance synthèse Agrément Canada | quatre hors cadres
- 2 mai | PNDL : Activité de clôture | Annie Boisvert et Karine Duchaineau
- 2 mai | Le rendez-vous des PDG et des PDG-A » à *Première ligne en santé 2024* | Stéphane Tremblay et Robin Marie Coleman
- 2-3 mai | Colloque première ligne en santé | Stéphane Tremblay
- 6 mai | Visite du Ministre responsable Lionel Carment et des députés à Val-du-Lac | Stéphane Tremblay
- 9 mai | Forum des gestionnaires
- 14 mai | Visite STAT Hôtel-Dieu | Stéphane Tremblay, Karine Duchaineau et Annie Boisvert
- 15 mai | Visite STAT Brome-Missisquoi-Perkins | Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert
- 16 mai | Conférence de presse – Ajustement de l'offre de services | Annie Boisvert, Karine Duchaineau et Yann Belzile

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Président du conseil d'administration et président-directeur général

- 16 mai | Webinaire des gestionnaires
- 21 mai | Inauguration du jardin 1h2 CHSLD Memphrémagog | Robin Marie Coleman
- 23 mai | Prix d'excellence du MSSS | Stéphane Tremblay et Karine Duchaineau
- 24 mai | Journée PIVOT : Mieux vieillir | Présence et mot d'ouverture de Robin Marie Coleman
- 27 mai | Forum régionaux RUISSS | Stéphane Tremblay
- 29 mai | Lac-à-l'épaule du comité de direction
- 30 mai | Assemblée générale annuelle du conseil multidisciplinaire | Robin Marie Coleman
- 31 mai | Lac-à-l'épaule annuel de la DCMU | Robin Marie Coleman
- 5 juin | Hommage à M. Alain Lemaire et dévoilement de la sculpture | Robin Marie Coleman
- 10 juin | Lac-à-l'épaule du CU-CA de l'Université de Sherbrooke | Robin Marie Coleman
- 12 juin | 4^e École d'été FQGSS – Journée sur les services de proximité | Robin Marie Coleman
- 12 juin | Journée de la relève en soins infirmiers | Annie Boisvert
- 13 juin | Assemblée générale annuelle du conseil des infirmières et infirmiers | Annie Boisvert
- 13-14 juin | Congrès annuel de l'Association québécoise de la logistique et de l'approvisionnement du secteur de la santé | Robin Marie Coleman

Bons coups

- 23 mai | Prix d'excellence du MSSS | Trois projets ont remporté les honneurs
 - Projet « NAM : Nutrition comme médication » : Prix catégorie Recherche, innovation et enseignement
 - Projets « Onco-Expert » et « Préceptorat en gestion » ont récolté des mentions d'honneur

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 7.1.1 Temps requis : 5 min

| | | | |
|---|--|---|--|
| Sujet du dossier | Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental | | |
| Responsable | Dr Stéphane Tremblay | Dossier présenté par | |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision | <input type="checkbox"/> Recommandation | <input type="checkbox"/> Consultation <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi |
| Faire rapport au conseil d'administration sur l'application du « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental » en présentant : | | | |
| <ol style="list-style-type: none"> le nombre de mises sous garde préventives le nombre de mises sous garde provisoires le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement. | | | |

Mise en contexte (contexte et enjeux)

La mise sous garde d'une personne (préventive, provisoire et autorisée en établissement) est une mesure légale exceptionnelle utilisée pour contraindre une personne, en l'absence de son consentement, à rester sous surveillance dans une installation d'un établissement de santé et de services sociaux dotée des aménagements nécessaires, donc à l'y garder contre son gré en la privant de sa liberté. Cette mesure ne peut s'appliquer qu'en tout respect des lois applicables, en agissant en toute transparence vis-à-vis de l'usager et en s'assurant de respecter les garanties légales et procédurales visant la protection ainsi que le respect des droits et recours de l'usager.

Le conseil d'administration a adopté un « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental - CIUSSS de l'Estrie - CHUS » qui traduit en action les règles à respecter et les procédures à utiliser lorsqu'une personne représentant un danger pour elle-même ou pour autrui en raison de son état mental doit être gardée, contre son gré, dans notre organisation, en application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38)*.

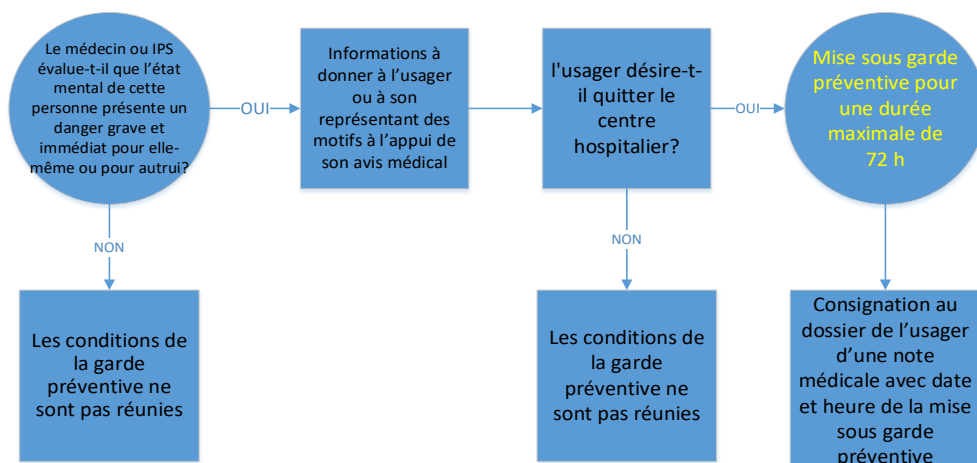
La LSSSS précise le rôle du conseil d'administration à la suite de l'adoption du protocole. L'article 118.2 de la LSSSS indique que le directeur général de l'établissement doit, au moins tous les trois mois, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée, le nombre de mises sous garde préventives ou provisoires, le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil et le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

La garde en établissement est encadrée par la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38)* et les articles 26 à 31 du *Code civil du Québec*. Trois types de mise sous garde en établissement sont encadrés par la Loi, soit la garde préventive, la garde provisoire et la garde autorisée. Chacune d'elles restreint la liberté de la personne, sans toutefois porter atteinte à ses autres droits fondamentaux. Afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'apprécier le rapport présenté, il est important de bien comprendre les types de gardes :

- Garde préventive** : permet de maintenir dans un établissement de santé un usager pris en charge par un établissement s'il présente un danger grave et immédiat pour lui-même ou pour autrui en raison de son état mental. Il s'agit d'une décision clinique, prise par le médecin.

Une mise sous garde préventive ne peut excéder 72 h. Si ce délai est dépassé, la personne ne peut plus être retenue et doit être libérée sauf si une ordonnance du Tribunal du Québec accepte le maintien de la garde.

Illustration du processus de garde préventive :



- Garde provisoire** : émane d'une procédure judiciaire et doit être ordonnée par un tribunal. Son but est de permettre d'imposer une évaluation psychiatrique à un usager qui refuse de s'y soumettre ou qui est inapte à consentir à une telle évaluation, alors que des motifs sérieux permettent de croire que son état mental présente un danger pour lui-même ou pour autrui. Elle permet de maintenir l'usager en garde le temps d'évaluer si une garde en établissement (garde autorisée) est nécessaire.

La procédure doit être finalisée dans les 96 h ou 144 h suivant l'ordonnance de garde provisoire

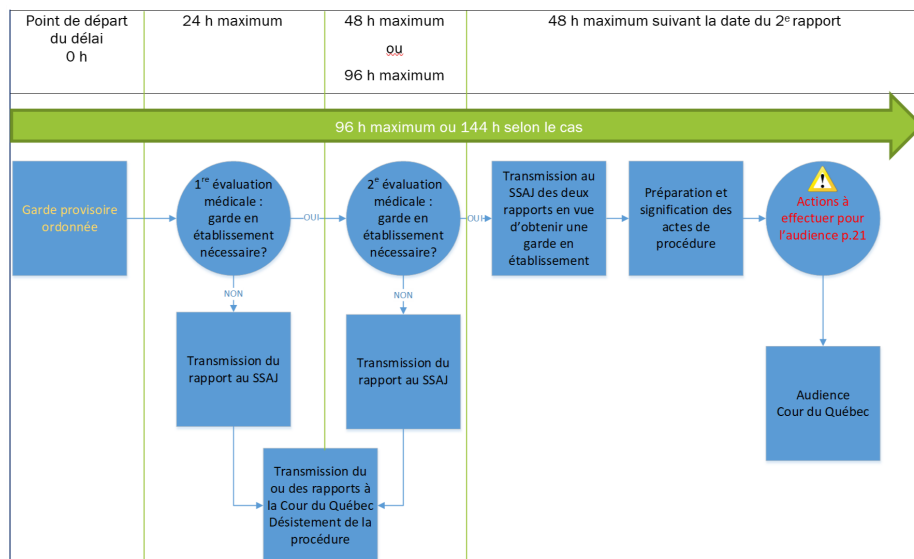
3. **Garde autorisée** : à la suite d'une évaluation psychiatrique, la garde en établissement ne peut être autorisée par le tribunal que si les deux rapports d'examen psychiatrique concluent à la nécessité de cette garde et que l'usager présente un danger pour lui-même ou autrui en raison de son état mental.

La demande de garde en établissement sera demandée en tenant compte de la durée recommandée par les psychiatres ayant procédé aux évaluations. Si les durées recommandées dans les deux rapports sont différentes, la demande sera faite en tenant compte de la durée la plus courte.

Toutefois, c'est le juge qui autorise la garde en établissement et qui en fixe la durée.

La personne sous garde en établissement doit être libérée dès que la garde n'est plus justifiée, même si la période fixée dans la décision du juge n'est pas échu.

Illustration du processus de garde autorisée :



4. **Demande de prolongation de la garde en établissement** : Il est possible que le délai fixé par le juge ne soit pas suffisant et qu'une prolongation soit nécessaire. Il est alors obligatoire de faire une nouvelle demande devant la Cour du Québec pour garder la personne au-delà du délai fixé dans le jugement.

Selon l'état de santé du patient, et son aptitude à consentir aux évaluations, une garde provisoire (point 2) ou une garde en établissement (point 3) peut être demandée.

Ainsi, les **demandes de gardes provisoires (2) et les demandes de garde en établissement (3) sont des demandes qui sont présentées à la Cour du Québec, pour autorisation**. Les demandes de prolongation de la garde en établissement (4) sont aussi des dossiers qui seront présentés à la Cour à titre de garde provisoire ou de garde en établissement.

Une **garde en établissement peut prendre fin (levée de la garde)** de différentes façons :

- Lors d'une évaluation médicale, un médecin lève la garde s'il ne l'évalue plus nécessaire : un médecin peut mettre fin à tout moment à la garde en établissement s'il ne l'estime plus justifiée, même si le délai ordonné par le juge n'est pas échu.
- À l'expiration du délai de production d'un rapport psychiatrique périodique sans que ce rapport soit produit.
- Le délai fixé par le juge dans sa décision est échu et aucune autre décision n'a prolongé cette garde. La garde est levée de façon automatique et sans autre formalité.

Une fois la garde levée, l'usager est libéré et ne peut être retenu contre sa volonté.

Le rapport présenté permet au conseil d'administration de prendre acte des dossiers qui sont présentés à la Cour, ainsi que du nombre de gardes en établissement.

Annuellement, **le volume de gardes qui sont présentés à la Cour est stable, bien qu'il y ait eu une diminution du nombre de gardes préventives**. Une sensibilisation a été effectuée auprès des équipes cliniques afin de nous assurer que les services juridiques est informé de toutes les gardes préventives qui sont appliquées.

Nous explorerons les éléments suivants, en vigie :

- Perception par les avocats que les cliniciens sont frileux à judiciariser les personnes âgées, ce qui peut être bon ou mauvais, dans le sens qu'on évite la surjudiciarisation, mais que peut-être certains dossiers ne sont pas judiciarisés alors qu'il s'agit de la meilleure solution pour l'usager;
- Plus grande gestion de risques des médecins qui lèvent les gardes préventives plutôt que de laisser les juges prendre la décision. Relié probablement à une plus grande disponibilité des avocats des services juridiques qui ont pu donner un appui plus important aux cliniciens dans un rôle de conseil.
- Insistance grandissante des tribunaux pour que l'établissement fasse des efforts pour assurer la représentation des usagers par avocat vu un récent jugement de la Cour d'appel. Pour nous en Estrie, nous avons déjà mis en place un système efficace avec l'aide juridique locale et les avocats en pratique privée, de sorte que notre taux de représentation par avocat était déjà très élevé, nous n'avons pas eu à implanter de modification significative.

- Préoccupation quant à une situation émergente dans certaines régions où les bureaux d'aide juridique se sont fait imposer de représenter des usagers qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique et qui ont tenté d'obliger les établissements de santé à défrayer les coûts de la représentation des usagers (conflit d'intérêts très important, puisque les établissements agissent comme demandeur pour ces dossiers).

Impacts sur les usagers, les proches et la population

L'établissement respecte son protocole de garde en établissements, ainsi que les droits des usagers.

Impacts sur le Vrai Nord

Expliquer les impacts sur le Vrai Nord

- Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population
- Assurer la qualité des soins et services
- Garantir l'accessibilité aux soins et services
- Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté
- Utiliser judicieusement les ressources
- Intégrer la mission universitaire

L'application du protocole, de façon rigoureuse, permet de respecter les droits des usagers, considérant que cette mesure légale est exceptionnelle.

Documents joints Registre des gardes en établissements - Trimestre 4 (janvier, février, mars) 2023-2024

Fiche produite par

Dernière mise à jour le

Marie-France Bégin – Chef de services | Affaires juridiques

4 juin 2024

Instance : Conseil multidisciplinaire

Date : 2024-06-13

Point à l'ordre du jour : 7.1.2.1, Temps requis : 10 min

| | | | |
|--|--|--|---|
| Sujet du dossier | Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec les communautés culturelles | | |
| Responsable | Marie-Andrée Périgny, présidente du CECM | Dossier présenté par | Marie-Andrée Périgny, présidente du CECM et Geneviève Beaudoin, vice-présidente du CECM |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Adopter l'avis et les recommandations du CM visant à l'amélioration de la pratique professionnelle des intervenants, ainsi qu'à l'adaptation de l'offre de soins et services envers les communautés culturelles, afin de favoriser la qualité et l'accessibilité aux soins et services pour la population. | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| En octobre 2022, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) a été interpellé par une organisatrice communautaire œuvrant auprès de communautés culturelles de la région pour des enjeux d'accessibilité pour cette population et d'une méconnaissance de la part des intervenants de l'établissement quant à la réalité de ces communautés. | | | |
| En effet, des enjeux d'accessibilité aux soins et services ont été rapportés par ces communautés dus à leur statut d'immigration. De plus, une détresse chez ces usagers qui consultent a été rapportée, lorsqu'ils apprennent qu'ils n'ont pas accès à des suivis en raison de leur statut. Face au manque de communication et à la méconnaissance des solutions déployées pour contrer ces enjeux, les intervenants, techniciens et les professionnels, sont aussi confrontés à des situations délicates pouvant affecter leur sentiment de compétence qui, par le fait même, peut nuire à la qualité de leur pratique professionnelle. Dans un contexte où les visages de l'immigration sur notre territoire ont évolué dans les dernières années, il n'est pas rare de trouver des personnes avec une multiplicité de statuts migratoires dans nos services en 2024, pouvant compliquer l'interprétation de tous les aspects légaux. Effectivement, des intervenants œuvrant auprès de ces communautés ont reconnu un manque de connaissances relativement aux réalités des communautés culturelles. | | | |
| Impacts sur les usagers, les proches et la population | | | |
| Les recommandations émises dans le présent avis permettront de contribuer à l'optimisation de l'accessibilité et de la qualité des soins et services offerts aux communautés culturelles en favorisant l'intégration des spécificités de cette clientèle vulnérable de manière transversale à l'ensemble des trajectoires de soins et services, ainsi qu'en améliorant la compétence des membres CM dans leurs interventions avec cette clientèle. | | | |
| De plus, ces recommandations viennent en appui à la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) déjà en cours dans notre organisation. | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour et avec l'utilisateur en tenant compte de la réalité particulière de ces usagers les plus vulnérables; - Garantir l'accessibilité aux soins et services tout en assurant la qualité de ceux-ci signifie d'offrir aux usagers des soins et services adaptés à leur réalité culturelle et équitable en dépit du statut d'immigration; - Tenir compte et considérer la réalité, la perception et les pistes de solutions des professionnels du terrain, permettre de bâtir avec eux l'amélioration de nos soins et services, favoriser leur sentiment d'appartenance et permettre de cibler les besoins réels de formations afin d'optimiser leur pratique professionnelle. | |
| Principales pistes d'action et de solution | | | |
| Se référer aux recommandations de l'avis déposé, ci-joint. | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
| Adoption de l'Avis par les membres CECM | Marie-Andrée Périgny | 9 mai 2024 | ✓ |
| Dépôt du présent avis au CA | Marie-Andrée Périgny | | |
| Documents joints <input checked="" type="checkbox"/> LET_Avis_Communités culturelles, StatCan_rapport sur la santé des immigrants_2020 | | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Geneviève Beaudoin et Marie-Andrée Périgny | | 2024-06-03 | |

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
en lien avec les communautés culturelles

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - le statut souvent vulnérable des réfugiés, des demandeurs d'asile, des travailleurs et d'étudiants temporaires, le manque fréquent d'un réseau soutenant et les différences de cultures limitant souvent les capacités à faire entendre la voix de certains groupes issus des minorités visibles et des communautés culturelles;
 - que les intervenants susceptibles de travailler avec les communautés culturelles doivent incontestablement être sensibilisés aux différents statuts et processus migratoires;
 - le déploiement du plan d'action de la politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion en cours dans notre organisation;
 - que la région de l'Estrie est un bassin important d'accueil pour les communautés culturelles (1 591 personnes en 2022-2023, tous statuts confondus (nombre augmenté de plus de 39 % à Sherbrooke comparativement à l'année précédente) (voir référence Service d'aide aux Néo-Canadiens, 2023) et qu'une augmentation similaire est observée à Granby passant de 606 à 1 120 personnes accueillies par année (voir référence SERV, s.d.);
 - la priorité organisationnelle d'optimiser le travail avec les partenaires du réseau;
 - la stratégie 2023-2027 et l'objectif # 11 "Évoluer vers un milieu où l'équité, la diversité et l'inclusion sont omniprésentes";
 - les recommandations émises dans « Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec les communautés culturelles » ;
 - l'adoption du présent avis « Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec les communautés culturelles » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : - des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire.

DE MANDATER : - _____

- o de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de _____ :

Instance : Conseil multidisciplinaire

Date :2024-06-13

Point à l'ordre du jour : 7.1.2.2, Temps requis : 10 min

| | | | |
|---|--|--|---|
| Sujet du dossier | Avis du conseil multidisciplinaire (CECM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs" (NSA) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS | | |
| Responsable | Marie-Andrée Périgny, présidente du CM | Dossier présenté par | Marie-Andrée Périgny, présidente du CECM et Geneviève Beaudoin, vice-présidente du CECM |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Adopter l'avis et les recommandations du CECM concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs" (NSA) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>Le CM a été interpellé par un de ses membres relativement au développement d'équipes NSA dans l'organisation, dont l'objectif de ces équipes est de favoriser un retour à domicile rapide pour les usagers hospitalisés.</p> <p>Ces équipes seront appelées à se mobiliser rapidement pour évaluer l'usager nécessitant un niveau de soins alternatifs (NSA) et éviter son déconditionnement lors d'une hospitalisation. Il sera nécessaire de considérer son retour dans son milieu de vie (à domicile) en planifiant des ressources en soutien à domicile (SAD). En complément, ces équipes devront également soutenir la récupération de l'usager à son domicile.</p> <p>Dans un contexte de vieillissement de la population, ces équipes représentent un ajout de nouvelles ressources en soutien à domicile (SAD), distinctes des services de prévention déjà existants. Le CM soulève donc des enjeux possibles en lien avec le risque que certains usagers passent par l'hospitalisation pour pouvoir avoir accès aux services des équipes NSA, un enjeu de manque de ressources en lien avec la pénurie de main d'œuvre déjà connue de notre réseau, ainsi qu'un risque envisageable d'épuisement pour les proches aidants en situation de retour à domicile priorisé par ses équipes.</p> | | | |
| Impacts sur les usagers, les proches et la population | | | |
| <p>Les recommandations émises dans le présent avis permettront de proposer en amont plus de services semblables à ceux proposés par l'équipe NSA, afin d'éviter les hospitalisations multiples de derniers recours pour les usagers qui cherchent à avoir accès à de tels services et par conséquent, d'utiliser non adéquatement les lits d'hôpitaux.</p> <p>De même, ces recommandations soulignent l'apport et les capacités des proches aidants qui doivent être tenus en compte, de façon impérative, et ce, malgré l'ajout de ressources professionnelles en soutien, dans le contexte d'un retour à domicile des usagers provenant des équipes NSA.</p> | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'usager ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour et avec l'usager ET SES PROCHES en tenant compte de la réalité particulière des usagers et de <u>leurs proches aidants</u>, afin d'assurer un maintien et un retour à domicile le plus sécuritaire et favorable possible (respectant les capacités de tous) et de diminuer les hospitalisations impactant l'autonomie de ceux-ci. - Garantir l'accessibilité aux soins et services tout en assurant la qualité de ceux-ci signifie d'offrir aux usagers des soins et services adaptés lors de leur retour à domicile via leur passage dans nos équipes NSA, mais aussi avant une hospitalisation ou une dégradation de leur condition. - Tenir compte et considérer la réalité, la perception et les pistes de solutions des professionnels du terrain, permettre de bâtir avec eux l'amélioration de nos soins et services, favoriser leur sentiment d'appartenance et permettre de prioriser les interventions, afin d'optimiser leur pratique professionnelle. - Cibler judicieusement les ressources, afin de maintenir l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en optimisant l'utilisation du bon professionnel, au bon moment dans un contexte de pénurie. | |
| Principales pistes d'action et de solution | | | |
| Se référer aux recommandations de l'avis déposé, ci-joint. | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
| Échanges multiples avec la Directrice SAPA, Mme Nathalie Bolduc. | Marie-Andrée Périgny | Depuis les derniers mois. | ✓ |
| Adoption de l'Avis par les membres CECM | Marie-Andrée Périgny | 9 mai 2024 | ✓ |
| Dépôt du présent avis au CA | Marie-Andrée Périgny | | |

Documents joints Lettre avis_NSA_CM_VF

Fiche produite par

Dernière mise à jour le

Geneviève Beaudoin et Marie-Andrée Périgny

2024-06-03

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs" (NSA) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - l'amélioration de l'offre de services à domicile, une priorité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
 - l'orientation stratégique organisationnelle 2023-2027 « Pour les usagers et usagères, ainsi que leurs proches: favoriser le chez-soi comme milieu le plus adapté au mieux-être »;
 - la prévention en soins à domicile primordiale pour éviter l'hospitalisation des usagers;
 - que l'évaluation de l'utilisateur dans un milieu de NSA n'est pas représentative de son milieu de vie ;
 - les recommandations émises dans « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs" (NSA) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS » ;
 - l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs" (NSA) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : - des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire;

DE MANDATER :

- de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de _____ ;

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 7.4.1

| | | | |
|--|--|--------------------------------|--|
| Sujet du dossier | Approbation des états financiers au 31 mars 2024 - rapport financier annuel de l'exercice 2023-2024 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. | | |
| Responsable | M ^{me} Lyne Jutras, directrice des ressources financières | Dossier présenté par | M ^{me} Lyne Jutras, directrice des ressources financières |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Recommander au conseil d'administration d'approuver les états financiers - rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2023-2024 pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7-2).</p> <p>En vertu des articles 279, 295, 300 et 395 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S 4.2) (LSSS) et de l'article 5 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1), les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel dûment complété et sous la forme prescrite par celui-ci, au plus tard le 15 juin 2024, tel que décrit à la circulaire 2024 001 du MSSS.</p> <p>Les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire rencontrent la Direction des ressources financières, ainsi que l'auditeur externe, pour examiner les états financiers et recommander l'approbation au conseil d'administration.</p> | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| | Actions | Responsable | Échéancier ✓ |
| | Comité de vérification et de suivi budgétaire (instance consultée) | M ^{me} Lyne Jutras | 13 juin 2024 |
| | Présentation au conseil d'administration (pour approbation) | M ^{me} Lyne Jutras | 13 juin 2024 |
| | Transmission au MSSS | M ^{me} Lyne Jutras | 15 juin 2024 |
| RECOMMANDATION (projet de résolution pour le conseil d'administration) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| Relative à l'approbation des états financiers – rapport financier annuel au 31 mars 2024 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS | | | |
| ATTENDU : | <ul style="list-style-type: none"> - que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4-2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel au 31 mars 2024 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite; - que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2024; - que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2023-2024 et d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer ledit rapport pour et au nom de l'établissement; - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| D'APPROUVER : | Les états financiers de l'exercice 2023-2024 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. | | |
| D'AUTORISER : | Le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer pour et au nom de l'établissement ledit rapport. | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Janie Thibault coordonnatrice – Comptabilité générale – Gestion des ressources financières | | 11 juin 2024 | |

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 7.5.1

Temps requis : 15 min.

| | | | |
|--|---|---|-----------------|
| Sujet du dossier | Présentation du rapport annuel 2023-2024 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | | |
| Responsable | Aboubacar Cissé | Dossier présenté par | Aboubacar Cissé |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Entériner l'adoption du rapport annuel 2023-2024 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| Version approuvée du rapport annuel du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour la période de référence du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. | | | |
| Le rapport annuel 2023-2024 sera par la suite transmis au MSSS au plus tard le 1 ^{er} juillet 2024. | | | |
| Impacts sur les usagers, les proches et la population | | | |
| La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population. | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | Voir rubrique ci-haut. | |
| Principales pistes d'action et de solution | | | |
| Entériner l'adoption du rapport annuel 2023-2024 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
| Comité d'éthique de la recherche | Aboubacar Cissé | 28 mai 2024 | ✓ |
| Comité de la mission universitaire du CA | Aboubacar Cissé | 30 mai 2024 | ✓ |
| Conseil d'administration | Aboubacar Cissé | 13 juin 2024 | |
| Transmettre la résolution du CA au BAPR | France Desloges | 20 juin 2024 | |
| Transmettre le rapport annuel et la résolution du CA au MSSS | Comité d'éthique | 1 ^{er} juillet 2024 | |
| Document joint <input checked="" type="checkbox"/> Rapport annuel CER 2023-2024 | | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Julie Tremblay/ml | | 3 juin 2024 | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| RELATIVE À L'ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche; - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement; - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire du CA; - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| D'ENTÉRINER : | Le rapport annuel 2023-2024 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. | | |

RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

AVIS DE CONVOCATION

DATE Le mardi 2 avril 2024, de 9 h 30 à 11 h 30

LIEU **Par vidéoconférence Teams**

RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TACTIQUE France Desloges pour Stéphane Tremblay

PERSONNES CONVOQUÉES

MEMBRES RÉGULIERS

| | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting | <input type="checkbox"/> André Forest | <input type="checkbox"/> Diane Gingras |
| <input type="checkbox"/> Jocelyne Faucher | <input type="checkbox"/> Jacques Fortier | |

MEMBRE D'OFFICE

Stéphane Tremblay, président-directeur général

INVITÉE :

- France Desloges, conseillère-cadre à la DA-Affaires juridiques et publiques

PROJET D'ORDRE DU JOUR

| Temps requis | Sujets | Type | Objectifs attendus |
|-----------------|---|------|--|
| 9 h 30 5 min | 1. Ouverture de la séance et constatation des présences Responsable : Dr Stéphane Tremblay | | |
| 9 h 35 5 min | 2. Élection d'un nouveau président(e) du CGÉ Responsables : Tous | Dé | Élire un président(e) suite à la démission de Mme Rachel Hunting |
| 9 h 40 5 min | 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J.) Responsable : [REDACTÉ] | Dé | Adopter l'ordre du jour |
| 9 h 45 5 min | 4. Lecture, approbation et suivis du compte rendu de la rencontre du 13 février 2024 (Doc. J.) Responsable : [REDACTÉ] | Dé | Approuver le compte rendu |
| 9 h 50 5 min | 5. Suivis | I | Informar les membres des suivis réalisés |

DI : discussion

I : information

Dé : décision

R : recommandation

Doc J : joint

Doc SP : sur place

FS : Fiche synthèse

R : Doc de référence

| Temps requis | Sujets | Type | Objectifs attendus |
|-------------------|---|------|--|
| 9 h 55 20 min | 6. Projet de loi 15 (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay | Di | Discuter du renouvellement des mandats et du processus à suivre pour combler les postes vacants au conseil d'administration |
| 10 h 15 10 min | 7. Dossier de non-renouvellement de privilèges Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres de l'évolution du dossier |
| 10 h 25 5 min | 8. Questions des membres pour séance plénière du conseil d'administration et point de présentation pour le prochain conseil d'administration Responsable : ██████████ | Di | <ul style="list-style-type: none"> - Convenir du sujet éventuel à amener en présence pour discussion avec l'ensemble des membres du conseil d'administration - Déterminer le sujet que la présidente présentera en séance publique en suivi de la présente rencontre du comité de gouvernance et d'éthique |
| 10 h 30 | 9. Divers | | |
| | 9.1 Rencontre des fondations ou d'une personne morale Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre des fondations |
| | 9.2 Rencontre du CUCI Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre du CUCI |
| | 9.3 Veille stratégique Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des dossiers chauds |
| | 10. Clôture de la séance Responsable : ██████████ | | |

SUJETS RÉCURRENTS

2024-03-26

RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

AVIS DE CONVOCATION

DATE Le mardi 14 mai 2024, de 11 h 15 à 12 h 15

LIEU **Par vidéoconférence Teams**

RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TACTIQUE France Desloges pour Stéphane Tremblay

PERSONNES CONVOQUÉES

MEMBRES RÉGULIERS

| | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting | <input type="checkbox"/> André Forest | <input type="checkbox"/> Diane Gingras |
| <input type="checkbox"/> Jocelyne Faucher | <input type="checkbox"/> Jacques Fortier | |

MEMBRE D'OFFICE

Stéphane Tremblay, président-directeur général

INVITÉE :

- France Desloges, conseillère-cadre à la DA-Affaires juridiques et publiques

PROJET D'ORDRE DU JOUR

| Temps requis | Sujets | Type | Objectifs attendus |
|------------------|---|------|---|
| 11 h 15 5 min | 1. Ouverture de la séance et constatation des présences Responsable : Mme Diane Gingras | | |
| 11 h 20 5 min | 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J.) Responsable : Mme Diane Gingras | Dé | Adopter l'ordre du jour |
| 11 h 25 5 min | 3. Lecture, approbation et suivis du compte rendu de la rencontre du 2 avril 2024 (Doc. J.) Responsable : Mme Diane Gingras | Dé | Approuver le compte rendu |
| 11 h 30 5 min | 4. Suivis | I | Informers les membres des suivis réalisés |
| 11 h 35 5 min | 5. Déclaration d'intérêts et exclusivité de fonction des cadres supérieurs (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des conflits d'intérêts |

| Temps requis | Sujets | Type | Objectifs attendus |
|-------------------|--|------|--|
| 11 h 40 5 min | 6. Rapport annuel 2023-2024 – Divulgations d’actes répréhensibles (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Dépôt du rapport annuel en vue de la présentation au conseil d’administration du 13 juin 2024 |
| 11 h 45 5 min | 7. Dossier de non-renouvellement de privilèges Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres de l’évolution du dossier |
| 11 h 50 10 min | 8. Postes vacants au conseil d’administration (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay | Di | Discuter des postes vacants et des suites à donner |
| 12 h 00 5 min | 9. Projet de loi 15 Responsable : Dr Stéphane Tremblay | Di | Faire état de l’évolution des travaux |
| 12 h 05 5 min | 10. Questions des membres pour séance plénière du conseil d’administration et point de présentation pour le prochain conseil d’administration Responsable : Mme Rachel Hunting | Di | <ul style="list-style-type: none"> - Convenir du sujet éventuel à amener en présence pour discussion avec l’ensemble des membres du conseil d’administration - Déterminer le sujet que la présidente présentera en séance publique en suivi de la présente rencontre du comité de gouvernance et d’éthique |
| 12 h 10 5 min | 11. Divers | | |
| | 11.1 Rencontre des fondations ou d’une personne morale (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre des fondations |
| | 11.2 Rencontre du CUCI Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre du CUCI |
| | 11.3 Veille stratégique Responsable : Dr Stéphane Tremblay | I | Informers les membres des dossiers chauds |
| | 12. Clôture de la séance Responsable : Mme Diane Gingras | | |

SUJETS RÉCURRENTS

2024-05-08

AVIS DE CONVOCATION

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CVSB) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

| | | | |
|---|-------------------------------------|---|--|
| Date et heure | Le 12 avril 2024 De 8 h à 8 h 20 | Animation | <input type="checkbox"/> Lyne Jutras, Directrice des ressources financières (DRF) |
| Lieu et salle | Rencontre virtuelle par TEAMS | Soutien administratif | <input type="checkbox"/> Lyne Turcotte Agente administrative, DRF |
| INVITÉS | | MEMBRES | |
| <input type="checkbox"/> Stéphane Tremblay, Président-directeur général (absence motivée) <input type="checkbox"/> Julie Pearson, Directrice adjointe du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA). <input type="checkbox"/> Marie-Josée Boutin, Directrice des services techniques (DST) <input type="checkbox"/> Steve Goulet, Directeur de l'approvisionnement et de la logistique (DAL) | | <input type="checkbox"/> Jacques Fortier, Président du CVSB et Président du Conseil d'administration <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting, Membre <input type="checkbox"/> Michel Lafrance, Membre <input type="checkbox"/> Serge Therrien, Membre | |
| INVITÉS EXTERNES | | OBSERVATEUR | |
| <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> Patrice Lamarre, Pharmacien chef | |

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|------------------------|---|------|---|
| 8 h 3 min | 1) Ouverture de la séance et constatation des présences Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Di | Valider le quorum |
| | 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du CVSB du Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Adopter l'ordre du jour du |
| 8 h 03 2 min | 3) Lecture et adoption du compte rendu du CVSB tenu le et affaires en découlant Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Approuver le compte rendu de la rencontre tenue le |
| 8 h 05 5 min | 4) Renouvellement de contrat – Pavillon Louis G. Choinière Responsable : Julie Pearson | R | Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) |
| | 5) Contrat de service <ul style="list-style-type: none"> ○ RI Spring 1 & RI Spring 2 (8 places) ○ RI Spring 3 & RI Spring 4 (7 places) Responsable : Julie Pearson | R | Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) |
| 8 h 10 5 min | 6) Servitudes de passage et de conduites souterraines en faveur de l'Université de Sherbrooke (UdeS) et de CDI Habitation inc. à l'Hôpital Fleurimont Responsable : Marie-Josée Boutin | R | Obtenir une recommandation sur la servitude de passage et de conduites souterraines en faveur de l'Université de Sherbrooke (UdeS) et de CDI Habitation inc. à l'Hôpital Fleurimont. |
| 8 h 15 5 min | 7) Main-d'œuvre indépendante (MOI) pour des éducateurs Responsable : Steve Goulet | R | Obtenir une recommandation afin de lancer un appel d'offres public pour retenir les services d'agences conformément au nouveau cadre légal régissant le recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI) pour les établissements publics et privés conventionnés. |

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|------------------------|--|------|--|
| 8 h 20 <u>0 min</u> | <p>HUIS CLOS</p> <p>8) Résumé des appels d'offres et contrats de plus de 4 M\$ du CIUSSS de l'Estrie – CHUS</p> <p>Responsable : Lyne Jutras</p> | I | Informer les membres des contrats octroyés pour les projets de construction et autres contrats |
| 8 h 20 | <p>9) Clôture de la séance</p> <p>Responsable : M. Jacques Fortier, Président</p> | I | Mettre fin à la rencontre |

B:\DRFL\10-DRFL-Cvsb\2024-2025\2024-04-12\2024-04-12_OdJ_CVSB.docx

AVIS DE CONVOCATION

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CVSB) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

| | | | |
|---|---------------------------------|---|--|
| Date et heure | Le 10 mai 2024 De 9 h à 10 h | Animation | <input type="checkbox"/> Lyne Jutras, Directrice des ressources financières (DRF) |
| Lieu et salle | Rencontre virtuelle par TEAMS | Soutien administratif | <input type="checkbox"/> David Busque, Directeur adjoint, DRF |
| | | | <input type="checkbox"/> Lyne Turcotte Agente administrative, DRF |
| INVITÉS | | MEMBRES | |
| <input type="checkbox"/> Stéphane Tremblay, Président-directeur général <input type="checkbox"/> Philippe Préville, Directeur des ressources informationnelles et technologique <input type="checkbox"/> Steve Goulet, Directeur de l'approvisionnement et de la logistique (DAL) | | <input type="checkbox"/> Jacques Fortier, Président du CVSB et Président du Conseil d'administration <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting, Membre <input type="checkbox"/> Michel Lafrance, Membre <input type="checkbox"/> Serge Therrien, Membre | |
| INVITÉS EXTERNES | | OBSERVATEUR | |
| <input type="checkbox"/> Claudia Veilleux, CPA auditrice, M.Sc. Associée – Certification, RCGT | | <input type="checkbox"/> Patrice Lamarre, Pharmacien chef | |

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|-------------------------|--|------|--|
| 9 h <u>3 min</u> | 1) Ouverture de la séance et constatation des présences Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Di | Valider le quorum |
| | 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du CVSB du Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Adopter l'ordre du jour du 10 mai 2024 |
| 9 h 03 <u>2 min</u> | 3) Lecture et adoption du compte rendu du CVSB tenu le et affaires en découlant Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Approuver le compte rendu de la rencontre tenue le 12 avril 2024 |
| 9 h 05 <u>30 min</u> | 4) Présentation du plan d'audit 2023-2024- RCGT Responsable : Claudia Veilleux | I | Présenter le plan d'audit 2023-2024 aux membres |
| 9 h 35 <u>5 min</u> | 5) Renouvellement du contrat maître pour notre système PACS Responsable : Philippe Préville | R | Obtenir l'autorisation du CA afin d'octroyer un renouvellement du contrat de service de type « maître », dans l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, excluant le système PACS de la Haute-Yamaska et de La Pommeraie. |
| 9 h 40 <u>5 min</u> | HUIS CLOS 6) Appel d'offres pour les transports sanguins, courrier colis pour les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie Responsable : Steve Goulet | R | Obtenir l'autorisation du CA afin de publier un appel d'offres pour le transport des prélèvements sanguins courriers colis pour les RLS de HYAM et de la Pommeraie pour un terme de trois (3) ans plus deux (2) années d'option. |
| 9 h 45 <u>15 min</u> | 7) Budget 2024-2025 Responsable : Lyne Jutras | R | Présenter le budget 2024-2025 pour recommandation au CA. La documentation sera déposé séance tenante. |

| | | | | | | |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|
| C : consultation | DI : discussion | I : information | Dé : décision | R : recommandation | Doc J : joint | Doc SP : sur place |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|------------------------|---|------|--|
| 10 h 0 min | <p>HUIS CLOS</p> <p>8) Résumé des appels d'offres et contrats de plus de 4M\$ du CIUSSS de l'Estrie – CHUS</p> <p>Responsable : Lyne Jutras</p> | I | Informar les membres des contrats octroyés pour les projets de construction et autres contrats |
| 10 h | <p>9) Clôture de la séance</p> <p>Responsable : M. Jacques Fortier, Président</p> | I | Mettre fin à la rencontre |

B:\DRFL\10-DRFL-Cvsb\2024-2025\2024-05-10\1_2024-05-10_OdJ_CVSB.docx

| | | | | | | |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|
| C : consultation | DI : discussion | I : information | Dé : décision | R : recommandation | Doc J : joint | Doc SP : sur place |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|

AVIS DE CONVOCATION

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CVSB) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

| | | | |
|--|----------------------------------|---|--|
| Date et heure | Le 13 juin 2024 De 8 h à 10 h | Animation | <input type="checkbox"/> Lyne Jutras, Directrice des ressources financières (DRF) |
| Lieu et salle | Rencontre virtuelle par TEAMS | Soutien administratif | <input type="checkbox"/> David Busque, Directeur adjoint, DRF |
| | | | <input type="checkbox"/> Lyne Turcotte Agente administrative, DRF |
| INVITÉS | | MEMBRES | |
| <input type="checkbox"/> Stéphane Tremblay, Président-directeur général <input type="checkbox"/> Nathalie Bolduc, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA) <input type="checkbox"/> Janie Thibault, Coordinatrice de la Gestion des ressources financières (DRF) | | <input type="checkbox"/> Jacques Fortier, Président du CVSB et Président du Conseil d'administration <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting, Membre <input type="checkbox"/> Michel Lafrance, Membre <input type="checkbox"/> Serge Therrien, Membre | |
| INVITÉS EXTERNES | | OBSERVATEUR | |
| <input type="checkbox"/> Claudia Veilleux, CPA auditrice, M.Sc. Associée – Certification, RCGT | | <input type="checkbox"/> Patrice Lamarre, Pharmacien chef | |

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|------------------------|--|------|---|
| 8 h 3 min | 1) Ouverture de la séance et constatation des présences Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Di | Valider le quorum |
| | 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du CVSB du 13 juin 2024 Ordre du jour joint Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Adopter l'ordre du jour du 13 juin 2024 |
| 8 h 03 2 min | 3) Lecture et adoption du compte rendu du CVSB tenu le 10 mai 2024 et affaires en découlant Compte rendu joint Responsable : M. Jacques Fortier, Président | Dé | Approuver le compte rendu de la rencontre tenue le 10 mai 2024 |
| 8 h 05 5 min | 4) Renouvellement de contrat de la ressource intermédiaire Louis D'Or Auberge pour aînés Doc. joint : Fiche de présentation Responsable : Nathalie Bolduc | R | Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) |
| 8 h 10 60 min | 5) Présentation des résultats de l'audit externe par la firme RCGT incluant le rapport financier annuel AS-471, les frais de déplacement des membres du CA ainsi que des hors cadres, suivi d'une présentation des résultats par la Direction des ressources financières Résultats de l'audit et les états financiers seront déposés lors de la rencontre Invitée : Claudia Veilleux, CPA auditrice, M.Sc. Associée – Certification, RCGT Responsables : Lyne Jutras, David Busque et Janie Thibault | R | Recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers - Rapport financier annuel (AS-471), les frais de déplacement des membres du CA ainsi que des hors cadres de l'exercice 2023-2024 pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. |

Légende

| | | | | | | |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------------------------|--|
| C : consultation | Di : discussion | I : information | Dé : décision | R : recommandation | Doc. j. : documentation jointe | Doc SP : documentation déposée sur place |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------------------------|--|

| Heures et Temps alloué | Sujets | Type | Objectif |
|------------------------|--|------|--|
| 9 h 10 5 min | 6) États financiers au 31 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS Doc. SP Responsables : Lyne Jutras | R | Recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers - Rapport financier annuel (AS 471) de l'exercice 2023 en date du 31 décembre 2023 pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS |
| 9 h 15 5 min | 7) Demande d'emprunt septembre 2024 à septembre 2025 Doc. SP Responsable : Lyne Jutras | R | Recommander au conseil d'administration d'approuver la demande de renouvellement d'emprunt auprès du fonds de financement pour la période du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025 |
| 9 h 20 5 min | 8) Mandat spécial afin de prévoir un audit externe suite au transfert à Santé Doc. Joint : fiche de présentation Responsable : Lyne Jutras | R | Autoriser et recommander un engagement financier d'une entente de service afin de procéder à un mandat spécial d'audit externe |
| 9 h 25 5 min | HUIS CLOS 9) Résumé des appels d'offres et contrats de plus de 4M\$ du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | I | Informar les membres des contrats octroyés pour les projets de construction et autres contrats |
| 9 h 30 | 10) Clôture de la séance Responsable : M. Jacques Fortier, Président | I | Mettre fin à la rencontre |

B:\DRFL\10-DRFL-Cvsb\2024-2025\2024-06-13\1_2024-06-13_OdJ_CVSB.docx

Légende

| | | | | | | |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------------------------|--|
| C : consultation | Di : discussion | I : information | Dé : décision | R : recommandation | Doc. j. : documentation jointe | Doc SP : documentation déposée sur place |
|------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------------------------|--|

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

AVIS DE CONVOCATION

DATE ET HEURE : Mercredi, le 17 avril 2024, 13h00 à 15h00
LIEU : Réunion Microsoft TEAMS
RESPONSABLES LOGISTIQUE ET TACTIQUE : Joanne Roberts, Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat
 Sonia Dussault, Adjointe/technicienne en administration, DQEPP

| MEMBRES | | MEMBRE OBSERVATEUR |
|---|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> ANDRÉ FOREST | <input type="checkbox"/> STÉPHANE TREMBLAY, PDG | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> SOPHIE BRISSON | <input type="checkbox"/> JOCELYNE FAUCHER | |
| <input type="checkbox"/> DENIS ROUSSEL | <input type="checkbox"/> MICHEL LAFRANCE | |

| INVITÉS | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ROBIN MARIE COLEMAN, PDGA | <input type="checkbox"/> JACQUES FORTIER, PRÉSIDENT CA | <input type="checkbox"/> JEAN-GUILLAUME MARQUIS, CHEF DU SERVICE EXPÉRIENCE USAGER ET SOINS SPIRITUELS, DQEPP |
| <input type="checkbox"/> NATHALIE TREMBLAY, CONSEILLÈRE-CADRE EN ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE, DQEPP | <input type="checkbox"/> PERRINE GRANGER, PRÉSIDENTE DU CECO | <input type="checkbox"/> GENEVIÈVE PINARD, DIRECTRICE ADJOINTE DAQSSS, DQEPP |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

PROJET D'ORDRE DU JOUR

| Heure / Temps requis | Sujets | Type | Objectifs attendus |
|----------------------|---|--------|--|
| 13h00 | 1. Ouverture de la séance et constatation des présences. | | |
| 13h00 5 min | 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i> | Dé | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'adoption de l'ordre du jour |
| 13h05 5 min | 3. Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 février 2024 et suivis en découlant (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i> | Dé | <ul style="list-style-type: none"> Adopter le compte-rendu Passer en revue les points nécessitant un suivi |
| 13h10 15 min | 4. Rapports annuels 4.1 DQEPP – Expérience usagers et proche aideance (Doc. J) <i>Invité : Jean-Guillaume Marquis</i> | | <ul style="list-style-type: none"> Prendre acte du rapport annuel du service expérience usager et de la proche aideance |
| 15 min | 4.2 CECO (Doc. J) <i>Invitées : Nathalie Tremblay et Perrine Granger</i> | I/Dé | <ul style="list-style-type: none"> Prendre acte du rapport annuel du CECO et en recommander l'adoption |
| 15 min | 4.3 CPSSSU (Doc. J) <i>Invitée : Geneviève Pinard</i> | I/Dé | <ul style="list-style-type: none"> Prendre acte du rapport annuel du CPSSSU et en recommander l'adoption au CA |
| 13h55 10 min | 5. Suivi des recommandations du CPSSSU (Doc. J) <i>Responsable : Joanne Roberts</i> | I/Di | <ul style="list-style-type: none"> Prendre acte du tableau de suivi des recommandations du CPSSSU et des actions prises |

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|--|
| 14h05 10 min | 6. Vigie sur l'accessibilité au CVQ et modulation des soins et services <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i> | I/Di | <ul style="list-style-type: none"> • Échanger sur les éléments d'accessibilité qui sont suivis au CVQ et effectuer un suivi sur la modulation des soins et services |
| 14h15 10 min | 7. Dossier jeunesse 7.1 Continuum jeunesse <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i> | I | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ |
| 14h25 20 min | 8. Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (Doc. J) <i>Responsable : Sophie Brisson</i> 8.1 Rapport de la commissaire aux plaintes 8.2 Dossier d'intervention – Imagerie thoracique (2022-02384) 8.3 Dossier d'intervention – Accessibilité soins médicaux psychiatrie (2023-00258) | I I I | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les faits saillants du rapport P10 à P13 • Présenter un suivi des recommandations dans ce dossier d'intervention • Présenter un suivi des recommandations dans ce dossier d'intervention |
| 14h45 5 min | 9. Dossiers - Situations particulières <i>Responsable : Joanne Roberts</i> | I | <ul style="list-style-type: none"> • Échanger sur les situations particulières |
| 14h50 5 min | 10. Échanges | Di | <ul style="list-style-type: none"> • Échanger sur les préoccupations des membres du CVQ |
| 14h55 | 11. Fin de la rencontre | | |

2024-04-11 / sd

bleu – points statutaires qui reviennent à toutes les rencontres du CVQ

| | | | |
|----------------|---------------|--|---|
| Date : | 30 mai 2024 | Animateur : | Jocelyne Faucher |
| Heure : | 13h00 à 14h30 | Responsable logistique et tactique : | Stéphanie McMahon (collaboratrice : Marilou Landry) |
| Lieu : | TEAMS | Invités (titre, organisation ou département ou service) : | |
| | | Jacques Fortier (membre d'office) | Stéphane Tremblay (membre d'office) |
| | | Robin Marie Coleman (membre régulier) | Stéphanie McMahon (membre régulier) |
| | | Jocelyne Faucher (présidente - membre régulier) | André Carpentier (membre régulier) |
| | | Patrice Lamarre (membre régulier) | Anick Lessard (membre régulier) |
| | | Yann Belzile (membre régulier) | Vacant (membre CA) |
| | | Simon Bérubé (membre régulier) | |
| | | INVITÉS : Pr Aboubacar Cissé | |

| No | Points à l'ordre du jour | Présentatrice/ présentateur | Objectifs attendus | Di/Dé /I/R | Doc J ou SP | Heures | Durée |
|---------------------------------|--|------------------------------------|---|---------------|----------------|--------|---------|
| 1. | Ouverture de la séance | Jocelyne Faucher | Constatation des présences et du quorum | - | - | 13h00 | 10 min. |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour | Jocelyne Faucher | Adopter l'ordre du jour | Dé | Doc J | | |
| 3. | Approbation du compte rendu | Jocelyne Faucher | Approuver le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 21 mars 2024 | Dé | Doc J | | |
| AFFAIRES ADMINISTRATIVES | | | | | | | |
| 4. | Environnement interne/externe | Tous | Partager l'information concernant l'environnement interne et externe pertinente en lien avec le mandat de gouvernance du comité | I Di | - | 13h10 | 10 min. |
| 5. | Suivi RUISSS – Recherche et enseignement | Membres participant aux continuums | Partager l'information concernant les continuums du RUISSS. | I | - | 13h20 | 10 min. |

| No | Points à l'ordre du jour | Présentatrice/ présentateur | Objectifs attendus | Di/Dé /I/R | Doc J ou SP | Heures | Durée |
|-------------------------------|--|--------------------------------|--|---------------|----------------|--------|---------|
| 6. | Enseignement | Stéphanie McMahon | Partager l'information concernant le volet enseignement | I | - | 13h30 | 10 min. |
| AGENDA DE CONSENTEMENT | | | | | | | |
| 7. | Politique Gouvernance des données | Stéphanie McMahon | Recommander au CA d'entériner la Politique sur la gouvernance des données | I Dé | Doc J | 13h40 | 10 min. |
| 8. | Renouvellement de mandat du directeur scientifique du CRCHUS | Stéphanie McMahon | Recommander au CA le renouvellement de mandat de Dr André Carpentier, directeur scientifique au CRCHUS, pour les 4 prochaines années | Dé | Doc J | | |
| 9. | Codirection scientifique par intérim du CdRV | Stéphanie McMahon | Recommander au CA l'adoption de la codirection scientifique du CdRV, par Karl Fernandes et Éléonor Riesco, jusqu'au 31 décembre 2024 | Dé | Doc J | | |
| 10. | Nomination d'un nouveau membre CÉR – M. Olivier Bourdon | Jocelyne Faucher | Recommander au CA d'entériner la nomination de M. Olivier Bourdon à titre de membre scientifique | Dé | Doc J | | |
| 11. | Présentation du rapport annuel du CÉR | Pr Aboubacar Cissé | Recommander au CA l'adoption du rapport annuel 23-24 du CÉR. | I Dé | Doc J | 13h50 | 30 min. |
| 12. | Divers : | Tous | | - | - | 14h20 | 10 min. |
| 13. | Points de présentation pour le prochain CA | Jocelyne Faucher | Déterminer le ou les sujet (s) que la présidente présentera en séance publique en suivi de la présente rencontre. | Dé | - | | |
| 14. | Évaluation de la rencontre | Jocelyne Faucher | | Di | - | | |
| 15. | Prochaine rencontre : Non planifiée | | | | | | |
| 16. | Clôture de la rencontre : 14h30 | | | | | | |

TITRE DU COMITÉ

ORDRE DU JOUR (PROJET)

2015-xx-xx

| | | | | | |
|-----------------|---------------|-----------------|--------------------|---------------|--------------------|
| Di : discussion | Dé : décision | I : information | R : recommandation | Doc J : joint | Doc SP : sur place |
|-----------------|---------------|-----------------|--------------------|---------------|--------------------|

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.2

| | | | |
|--|--|-----------------------------------|--|
| Sujet du dossier | Nomination d'un chef de service ou de département | | |
| Responsable du dossier | Dr Stéphane Tremblay | Temps requis 5 min. | |
| Dossier présenté par | | | |
| Objectif de la présentation | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Recommandation des nominations des chefs de services ou des chefs de Département au conseil d'administration. | | | |
| Mise en contexte | | | |
| <p>En conformité avec le plan d'organisation des départements et services médicaux, un comité de nomination est formé. Les conclusions de ce comité sont transmises au comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin de recommander la nomination du chef de département ou service.</p> <p>Le CMDP recommande au conseil d'administration les nominations suivantes :</p> <p>Nomination de la Dre Laurence Masson-Côté au service de radio-oncologie du département de médecine spécialisée pour un mandat de 4 ans, débutant le 1er avril 2024 et se terminant le 31 mars 2028.</p> <p>Nomination Dr Patrick Liang Service de rhumatologie du département de médecine spécialisée pour un deuxième mandat débutant le 1er mai 2024 jusqu'au 30 avril 2028.</p> <p>Nomination de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de quatre ans qui débutera officiellement au moment de son acceptation par le conseil d'administration.</p> <p>Nomination du Dr Jean-François Roux à titre de chef de service de cardiologie du département de médecine spécialisée pour un mandat débutant le 1er novembre 2024 et se terminant le 31 octobre 2028.</p> | | | |
| Consultation des instances | | | |
| Instance consultée | Date de la consultation | Principaux enjeux soulevés | Modifications/actions/solutions |
| CMDP | 2024-05-07 2024-05-28 | | |
| CA | 2024-06-13 | | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉSOLUTION | | | |
| Relative aux nominations des chefs de service et chefs de département | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services; - que les médecins sont membre actif au sein du CMDP; - les compétences personnelles et professionnelles des médecins; - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques; - la recommandation du comité de nomination; - la recommandation du CMDP des 7 mai et 28 mai 2024 ; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| D'ADOPTER : | <ul style="list-style-type: none"> - La nomination de la Dre Laurence Masson-Côté au service de radio-oncologie du département de médecine spécialisée pour un mandat de 4 ans, débutant le 1er avril 2024 et se terminant le 31 mars 2028. - La nomination Dr Patrick Liang Service de rhumatologie du département de médecine spécialisée pour un deuxième mandat débutant le 1er mai 2024 jusqu'au 30 avril 2028. - La nomination de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de quatre ans qui débutera officiellement au moment de son acceptation par le conseil d'administration. - La nomination du Dr Jean-François Roux à titre de chef de service de cardiologie du département de médecine spécialisée pour un mandat débutant le 1er novembre 2024 et se terminant le 31 octobre 2028. | | |

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024-

Point à l'ordre du jour : 9.1.3

| | | | |
|---|--|---|-------------------|
| Sujet du dossier | Nominations de Mme Lyne Jutras au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE) et de Dr Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional | | |
| Responsable | Stéphane Tremblay | Dossier présenté par | Stéphane Tremblay |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Autorisation les nominations de Mme Lyne Jutras au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie et de Dr Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>Le Centre de communication santé Estrie (CCSE) agit comme diffuseur du savoir en santé. Il propose des solutions innovantes et adaptées à la réalité du domaine de la santé et des services sociaux.</p> <p>Considérant que les mandats de Mme Jutras et de Dr Bouchard arriveront à échéance en juin 2024, il est important de le renouveler, et ce, afin de maintenir le quorum.</p> | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | | Responsable | Échéancier |
| Approbation de la nomination par le conseil d'administration | | Stéphane Tremblay | 2024-05 |
| Acheminer l'extrait de résolution du conseil d'administration au président du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke | | Stéphane Tremblay | 2024-05 |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Stéphane Tremblay | | 2024-04-25 | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| Relative à la nomination de Mme Lyne Jutras au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie. | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - le souhait de Mme Lyne Jutras de poursuivre son mandat; - le souhait de Dr Jasmin Bouchard de poursuivre son mandat; - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| DE NOMMER : | Mme Lyne Jutras à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie et Dr Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional. | | |

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.4

| | | | |
|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Sujet du dossier | Séances du conseil d'administration 2024 | | |
| Responsable du dossier | France Desloges | Temps requis | |
| Objectif de la présentation | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Adoption des deux séances du conseil d'administration à l'automne 2024 | | | |
| Mise en contexte | | | |
| <p>Dans le but de bien planifier les séances du conseil d'administration à l'agenda des cadres supérieurs et des membres, deux dates ont été ciblées au calendrier d'automne 2024, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 29 août 2024, 15 h à 18 h • Jeudi 10 octobre 2024, 15 h à 18 h <p>De plus, la séance publique d'information annuelle est prévue le jeudi 7 novembre 2024.</p> | | | |
| Analyse des enjeux | | | |
| Système de gestion intégrée de la performance (SGIP) | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'usager ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité populationnelle et développement des communautés (RLS et RTS) <input checked="" type="checkbox"/> Valeurs (Humanisme, engagement, adaptabilité) | | | |
| Consultation des instances | | | |
| Instance consultée | Date de la consultation | Principaux enjeux soulevés | Modifications/actions/solution |
| Conseil d'administration | 13 juin 2024 | Aucun | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| Relative au calendrier du conseil d'administration 2023-2024 | | | |
| CONSIDÉRANT: | <ul style="list-style-type: none"> - que le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que chaque année le conseil fixe, par résolution, les séances (article 176 de la LSSS); - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE : | | | |
| D'ADOPTER : | les deux dates au calendrier des séances du conseil d'administration, soit le jeudi 29 août et le jeudi 10 octobre 2024. | | |

Instance : Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.2.1

| | | | |
|--|---|---|--|
| Sujet du dossier | Modification du Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | | |
| Responsable | Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat | Dossier présenté par | |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Procéder à la nomination de Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) comme Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>Selon les normes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), un établissement qui possède des activités relevant de sa juridiction doit nommer un Fondé de pouvoir en radioprotection. Celui-ci doit être une personne d'un haut niveau hiérarchique dans l'établissement, qui peut avoir une influence stratégique.</p> <p>Présentement, le Fondé de pouvoir en radioprotection est Madame Joanne Roberts, qui occupait le poste de Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP), mais qui a quitté pour la retraite le 3 mai dernier. Il faut donc modifier le nom du Fondé de pouvoir pour celui de Monsieur Paul Guyot qui est maintenant le nouveau Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat.</p> | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat | | 9 mai 2024 | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| Relative à la modification du Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - que selon les normes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), un établissement qui possède des activités relevant de sa juridiction doit nommer un Fondé de pouvoir en radioprotection; - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS désire confier ce rôle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE : | | | |
| DE NOMMER : | Monsieur Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à titre de Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et d'aviser la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du changement de titulaire. | | |

Instance : Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.2.2

| | | | |
|--|---|--------------------------------|--|
| Sujet du dossier | Modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de notre établissement | | |
| Responsable | Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique de la performance et du partenariat | Dossier présenté par | |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Procéder à la nomination de Paul Guyot comme personne chargée de la conduite responsable en recherche. | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>Chaque établissement doit mandater une personne qui est chargée de la conduite responsable en recherche avec laquelle les Fonds de recherche du Québec sont autorisés à échanger des informations au sujet d'allégations de manquement à la conduite responsable en recherche.</p> <p>Cette personne doit être un cadre supérieur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante.</p> <p>Présentement, la personne chargée de la conduite responsable en recherche est Madame Joanne Roberts, qui occupait le poste de Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP), mais qui a quitté pour la retraite le 3 mai dernier. Il faut donc modifier le nom de la personne responsable pour celui de Monsieur Paul Guyot qui est maintenant le nouveau Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat.</p> | | | |
| Documents joints <input checked="" type="checkbox"/> Vous trouverez ci-joint l'avis de modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de l'établissement qui sera envoyé aux Fonds de recherche du Québec. | | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat | | 8 mai 2024 | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| RELATIVE À la modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de l'établissement | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec; - la Politique sur la conduite responsable en recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS adoptée par son conseil d'administration le 2 novembre 2023; - qu'une personne doit être mandatée comme personne chargée de la conduite responsable en recherche; - que cette personne doit être un cadre supérieur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| DE MANDATER : | Monsieur Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat pour agir comme la personne chargée de la conduite responsable en recherche. | | |

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.3.1

| | | | |
|--|--|---|---|
| Sujet du dossier | Clinique de procréation médicale assistée renouvellement du permis du MSSS | | |
| Responsable | Geneviève Chabot, directrice DPJe | Dossier présenté par | Annie Michaud, directrice adjointe DPJe |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Obtenir une résolution du conseil d'administration afin que la Direction du programme jeunesse (DPJe) puisse procéder à la demande de renouvellement du permis « centre de procréation assistée » pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>La Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée a été sanctionnée le 11 mars 2021. L'article 15 de la <i>Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée</i> (RLRQ, chapitre A-5.01) exige dorénavant que toutes les cliniques offrant des activités de procréation médicalement assistée (PMA) soient détentrices d'un permis de centre de procréation assistée (CPA). Cette exigence a pour but de permettre une organisation des services favorisant la planification, ainsi que la qualité, la sécurité et l'éthique des activités cliniques.</p> <p>La loi précise que certaines activités cliniques, dont la prescription et l'utilisation de stimulants ovariens ou l'induction de l'ovulation par des médicaments injectables, les folliculogrammes, le prélèvement, le traitement, la congélation et l'entreposage du sperme de même que l'insémination artificielle ne peuvent être qu'effectués que dans les CPA.</p> <p>Considérant que ces activités font partie de l'offre de service de notre établissement, une demande de permis a été déposée au MSSS, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, en octobre 2021; ce permis, délivré en décembre de la même année était valide trois (3) ans.</p> <p>Selon l'article 10, nous devons procéder à la demande de renouvellement du permis de la Clinique de procréation assistée six (6) mois avant son échéance. Pour ce faire, la demande ainsi que les documents afférents doivent être transmis au MSSS avant le 19 juillet et une résolution du conseil d'administration de l'établissement doit y être jointe.</p> | | | |
| Impacts sur les usagers, les proches et la population | | | |
| <p>L'offre de service de la clinique de fertilité permet aux personnes ayant besoin d'assistance à la reproduction (ex.: personne infertile, couple homosexuel, personne transgenre, personne célibataire, etc.) d'avoir des enfants. Cette offre répond également aux besoins de la clientèle oncologique en âge reproducteur qui aura des traitements gonadotoxiques et qui voudrait bénéficier d'une préservation de leur fertilité.</p> <p>L'an passé, malgré un effectif réduit, 345 nouvelles personnes/couples ont été vus à la clinique et quelque 600 patientes y sont suivies. Le personnel de la clinique a réalisé près de 2400 échographies et plus de 400 inséminations durant cette même période. L'objectif actuel est d'augmenter le volume afin de desservir entre 500 et 600 nouvelles personnes annuellement et ainsi offrir un service de proximité encore plus efficient à la population de notre CIUSSS – CHUS.</p> <p>Par ailleurs, la clinique de fertilité est responsable de la formation en endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité pour les résidents dans le programme de formation en gynécologie-obstétrique.</p> | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | <p>Assurer le maintien de l'offre de service et l'accès à des services de proximité</p> <p>Assurer la qualité et la sécurité de la pratique par l'application des pratiques prévues au programme balisé de PMA des balises et normes prévues dans le programme</p> <p>Poursuivre les stages de formation pour les résidents dans le programme en gynécologie-obstétrique.</p> | |
| Principales pistes d'action et de solution | | | |
| Obtenir une résolution du conseil d'administration pour faire la demande de renouvellement de permis de CPA afin de maintenir l'offre de service de la clinique de procréation assistée. | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
| Remplir les documents pour le dépôt de la demande de permis au MSSS | Annie Michaud | Mai 2024 | |
| Obtenir la résolution du conseil d'administration afin de procéder à la demande de renouvellement du permis pour continuer à être reconnue Centre de procréation assistée (CPA) | Geneviève Chabot | Juin 2024 | |
| Transmettre la demande et les documents afférents | Annie Michaud | 19-07-2024 | |
| Recevoir le permis renouvelé | MSSS | 19-12-2024 | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| <p>Annie Michaud, directrice adjointe, DPJe</p> <p>Éric Valois, coordonnateur Mission hospitalière, DPJe</p> <p>Dre Belina Carranza, cheffe de services médicaux Fertilité et endocrinologie de la reproduction</p> | | 23 mai 2024 | |

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION

RELATIVE au permis de centre de procréation assistée

- CONSIDÉRANT :**
- La nouvelle exigence de la *Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*;
 - Les activités cliniques faisant partie de l'offre de service de notre établissement;
 - La date d'échéance pour le renouvellement du permis, en vertu de l'article 10;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** La Direction du programme jeunesse à procéder à la demande de renouvellement du permis « centre de procréation assistée » pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Instance : Conseil d'Administration

Date : 25 avril 2024

Point à l'ordre du jour : 9.3.2

| | | | |
|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Sujet du dossier | Présentation de la politique de cheminement des usagers | | |
| Responsable | Nathalie Sheehan | Dossier présenté par | Nathalie Sheehan |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| Adoption de la Politique sur le cheminement de l'utilisateur | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>La direction de l'établissement souhaite être proactive au niveau de l'identification des stratégies afin d'avoir une fluidité des soins et services optimale avec l'implantation de processus de gestion proactifs. Elle souhaite offrir à la population des soins et des services intégrés, accessibles, sécuritaires et de qualité au bénéfice de la clientèle, et ce, en cohérence avec le système de gestion intégré de la performance (SGIP), le tout basé sur les meilleures pratiques applicables dans le réseau.</p> <p>Au cours des dernières années, un changement de gouvernance s'est imposé visant notamment à assurer une imputabilité des gestionnaires, des interventions en amont, pendant l'hospitalisation et en aval des centres hospitaliers. La fluidité des soins et services est une responsabilité partagée et une volonté organisationnelle que l'utilisateur soit orienté au bon endroit, au bon moment, afin qu'il puisse recevoir les soins et les services requis à sa condition par les ressources appropriées, en temps opportun. Certaines directions sont davantage sollicitées que d'autres dans le cadre des chantiers d'amélioration, mais la participation proactive de tous est primordiale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une révision de la politique actuellement en vigueur au sein de l'organisation sur cheminement des usagers en lien avec la fluidité des soins et services était requise. De plus considérant la visite d'Agrément Canada en avril prochain, nous souhaitons que celle-ci soit adoptée. | | | |
| Impacts sur les usagers, les proches et la population | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le temps d'attente à l'urgence; <ul style="list-style-type: none"> ◦ Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour toute la clientèle; ◦ Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière.¹¹ • Diminuer le temps d'attente de la clientèle en attente d'hospitalisation (HO) à l'urgence; • Appliquer les mesures prévues au plan de fluidité; • Assurer l'accessibilité aux soins et services de courte durée; • Assurer la fluidité des trajectoires de soins et services dans la gestion quotidienne des lits en courte durée; • Assurer la collaboration, la participation et l'imputabilité de l'ensemble des directions; • Développer une culture de gestion en flux tirés; • Optimiser le processus de planification des congés et réduire les situations à risque; • Minimiser le nombre d'utilisateurs en niveau de soins alternatifs (NSA) dans nos installations; • Coordonner les soins d'une façon plus efficiente et efficace dans un contexte interdisciplinaire. • Les RLS suivants sont concernés par la présente politique: <ul style="list-style-type: none"> ◦ Granit ◦ Val des sources ◦ Sherbrooke ◦ Memphrémagog ◦ Brome Missisquoi Perkins ◦ Haute Yamaska | | | |
| Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications) | | | |
| Actions | Responsable | Échéancier | <input type="checkbox"/> |
| Consultations des directions impliquées | Nathalie Sheehan | Mars 2024 | x |
| Adoption au Comité de direction | Nathalie Sheehan | Mars 2024 | X |
| Adoption au Conseil d'administration | Nathalie Sheehan | Avril 2024 | |
| Diffusion de la politique révisée | Nathalie Sheehan | Avril 2024 | |

Messages clés à transmettre

| Messages clés | Public cible | Échéancier |
|---|--------------|------------|
| La gestion de la fluidité des soins et services en courte durée nécessite la collaboration et la participation de chaque direction pour assurer en tout temps une accessibilité à l'ensemble des clientèles, une disponibilité et une adéquation des lits en fonction des besoins cliniques des usagers et ce, de façon efficiente et efficace. | | |
| De meilleures pratiques organisationnelles permettant une coordination en flux tirés, la présente directive vient définir les différents requis en lien avec la prémisses du bon usager, au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes ressources et ce, dans le respect des missions de chaque installation | | |
| Des actions correctives pour redresser rapidement des situations critiques et à risque de compromettre la sécurité et l'intégrité des soins et services aux usagers, la qualité de ces derniers ainsi que l'accessibilité en tout temps à des soins de courte durée | | |

Fiche produite par**Dernière mise à jour le**

Nathalie Sheehan

27 mars 2024

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)**PROJET DE RÉOLUTION****Relative à la politique sur le cheminement des usagers en lien avec la fluidité des soins et services**

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer la fluidité des soins et des services entre nos différentes missions de l'organisation afin de maintenir l'accessibilité des soins et services;
 - l'importance d'assurer que les usagers et la population soient soignés au bon endroit et par les bonnes équipes afin de favoriser la qualité et sécurité des soins et s'assurer de leur bien-être;
 - que la rédaction, l'adoption et le déploiement d'une politique sur le cheminement des usagers est un processus prioritaire d'Agrément Canada;
 - la recommandation favorable du comité de direction;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur le cheminement des usagers en lien avec la fluidité des soins et services.

Instance : Conseil d'administration

Date : le 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.1

| | | | |
|--|--|---|---|
| Sujet du dossier | Registre des signataires autorisés RAMQ | | |
| Responsable | Dr Mario Viens | Dossier présenté par | Louise Goulet |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision | <input type="checkbox"/> Recommandation | <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi |
| Modifications au registre des signataires autorisés pour la RAMQ - CIUSSS de l'Estrie - CHUS | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| <p>En vertu du <i>Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie</i>, la signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement est obligatoire pour attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels.</p> <p>En raison de la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la mise en place de sa nouvelle structure, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) », document exigé par la RAMQ.</p> <p>Il est de l'obligation de l'établissement de faire suivre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) toute modification au niveau des signataires autorisés pour les installations sous sa gouverne.</p> <p>Il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes pouvant attester de l'exactitude des demandes de paiement, pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.</p> <p>La directrice des services professionnels a analysé la situation et émis une recommandation à cet égard.</p> | | | |
| Impacts sur le Vrai Nord | | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord | |
| <input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | | | |
| Fiche produite par | | Dernière mise à jour le | |
| Louise Goulet | | 2024-06-05 | |
| RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement) | | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | | |
| Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ | | | |
| CONSIDÉRANT : | <ul style="list-style-type: none"> - que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels; - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure; - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ; - la recommandation de la directrice des services professionnels; - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées; - l'accord des membres du conseil d'administration; | | |
| IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE : | | | |
| D' ajouter les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dre Émilie Comeau, chef de service, département de chirurgie générale CSSS de Memphrémagog (0106X), CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X), Hôpital de Granby (0103X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (0102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (0100X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (0113X) • Dr Bernard LaRue, chef du département de chirurgie CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (0113X), Hôpital de Granby (0103X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de Memphrémagog (0106X), CSSS de Memphrémagog – Point de service de Stanstead (80855), CHSLD de Cowansville (15405), Centre d'hébergement Saint-Joseph (0103X), Centre d'hébergement Saint-Vincent (12075), Hôpital et centre d'hébergement d'Youville (0452X), Hôpital, CLSC et centre d'hébergement de Val-des-Sources (0100X) • Dr Adam Frenette, directeur adjoint à la DSP Toutes les installations | | | |
| Suite autre page... | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dr François Lemay-Gervais, chef Hôpital BMP (0113X), CHSLD Cowansville (15405), CHSLD de Farnham (12435), CHSLD Sutton (28515), CLSC de | | | |

Cowansville-du-Sud (28515), CLSC de Cowansville (Larouche) (81315), CLSC de Farnham (90622), CLSC et centre d'hébergement de Bedford (0773X et 91142), CPSC Brome-Missisquoi – Main dans la main (81125), CLSC de Sutton (95312), GMFU La Pommeraie (0824X et 4824X)

- **Dre Laurence Masson-Côté, chef du service de radio-oncologie**

CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X)

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024/06/13

Point à l'ordre du jour : 9.4.2

| | | | |
|--------------------------------|--|-----------------------|--|
| Sujet du dossier | Renouvellement du contrat de service maître pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le PACS (Picture Archiving and Communication System) pour l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sauf le CH Haute-Yamaska et celui de La Pommeraiie. | | |
| Directeur responsable : | Philippe Préville, directeur des ressources informationnelles et des technologies (DRIT) | Présenté par : | Philippe Préville, directeur des ressources informationnelles et des technologies (DRIT) |
| Recommandé par : | Robin Marie Coleman | Date : | 2024/04/15 |
| Objectif | <input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |

Obtenir l'autorisation du conseil d'administration afin d'octroyer un renouvellement du contrat de service de type « maître », dans l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, excluant le système PACS de la Haute-Yamaska et de La Pommeraiie. Ce contrat aura une valeur estimée à 4 507 000 \$.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE

Le système PACS (Picture Archiving and Communication System) est un système essentiel de notre infrastructure médicale, facilitant la gestion, l'archivage et la visualisation des images médicales. Cependant, pour garantir son bon fonctionnement et sa disponibilité en continu, il est primordial d'avoir un contrat de service d'entretien avec un fournisseur spécialisé. Actuellement, notre contrat de service actuel arrive à échéance et il est crucial de garantir la continuité des opérations en renouvelant le contrat actuel.

ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE

L'analyse du besoin est non-pertinente étant donné qu'il s'agit simplement d'un renouvellement de contrat de service.

RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX DE NE PAS PROCÉDER AU PROJET

Une panne des composantes d'applications diagnostiques PACS dans un Centre Hospitalier (CH) peut avoir des impacts majeurs sur la prestation de soins et services sécuritaires à nos usagers et peut engendrer des délais significatifs dans le diagnostic de cancer ou autres pathologies importantes.

Les installations qui seront touchées par ce dossier sont les suivantes :

- CHUS et RLS Sherbrooke
- CH d'Asbestos et RLS Val-Des-Sources
- CH du Granit et RLS du Granit
- CH de Coaticook et RLS de la Coaticook
- CH de Memphrémagog et RLS Memphrémagog
- RLS Haut-St-François

LES AVANTAGES ET OBLIGATIONS

Fiabilité opérationnelle : Un contrat de service d'entretien garantira la disponibilité en continu du système PACS, en diminuant les interruptions de service et assurant la satisfaction des utilisateurs.

Assistance technique qualifiée : Le fournisseur mettra à notre disposition une équipe d'experts qualifiés pour résoudre rapidement les problèmes techniques de deuxième niveau et fournir un support technique de qualité.

Optimisation des performances : La maintenance régulière du système PACS permettra d'optimiser ses performances et assurer une efficacité maximale.

Conformité réglementaire : Le contrat de service d'entretien veillera à ce que notre système PACS reste conforme aux normes et réglementations en vigueur.

Réduction des coûts : En prévenant les pannes et en optimisant les performances du système, le contrat de service d'entretien contribuera à réduire les coûts associés à la maintenance et aux réparations imprévues.

ANALYSE DES IMPACTS

APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré au fournisseur *Christie Innomed* en raison d'un droit exclusif sur les licences ainsi que pour le support selon les modalités de la loi sur les contrats des organismes publics. Aucun enjeu prévu dans la négociation de ce contrat au niveau de la DAL.

FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF)

La dépense de l'année courante pour ce contrat de service (jusqu'au 30 septembre 2024) est de 816 695 \$. Le renouvellement propose donc une augmentation annuelle moyenne évaluée à 3,5 %. Historiquement, ce contrat est financé et une indexation de son budget avoisinant la hausse, lui est accordé.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – Analyse par la Direction des ressources informationnelles et des technologies (DRIT)

Le contrat de service permettra le maintien de la conformité et de la sécurité des actifs technologiques sous-jacents pendant une durée de 5 ans.

Principales pistes d'action et de solution

L'autorisation de Conseil d'administration permettra de débiter le processus d'approvisionnement.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
|---|-------------|-------------|---|
| Approbation par le CVSB | DRIT | 10 mai 2024 | |
| Résolution du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS | DRF | 23 mai 2024 | |
| Démarrage du processus d'approvisionnement | DAL | 24 mai 2024 | |

Fiche produite par

Daniel Bouffard

Dernière mise à jour le

2024/04/15

RECOMMANDATION (projet de résolution pour le conseil d'administration)**PROJET DE RÉOLUTION**

Relative au renouvellement du contrat de service « Maitre » pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le Picture Archiving and Communication System (PACS) pour l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sauf le CH Haute-Yamaska et celui de La Pommeraie.

ATTENDU :

- que le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2024;
- que ce système critique ne peut pas souffrir d'une période de non-couverture;
- que la valeur estimée du contrat sur 5 ans sera de 4.5 M\$;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UN MEMBRE APPUYÉE :**D'AUTORISER :**

le renouvellement du contrat de service « Maitre » pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le Picture Archiving and Communication System (PACS) pour l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sauf le CH Haute-Yamaska et celui de La Pommeraie.

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.3

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------------------|--|
| Sujet du dossier | Approbation de l'état financier au 30 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. | | |
| Responsable | M ^{me} Lyne Jutras, directrice des ressources financières | Dossier présenté par | M ^{me} Lyne Jutras, directrice des ressources financières |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |

Recommander au conseil d'administration d'approuver l'état financier, soit le rapport financier annuel de l'exercice 2023 pour le Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et mandater deux administrateurs pour signer l'état du solde de fonds et l'état de la situation financière, pour et au nom de l'établissement et ainsi attester l'approbation du rapport financier annuel.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) verse annuellement une subvention aux établissements de santé afin que ceux-ci puissent prendre en charge les activités en lien avec la santé au travail. Pour l'exercice 2023, un rapport financier doit être approuvé. L'état des revenus et des dépenses de ce rapport se résume comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|------------|--------------|--------------|
| Revenus : | 4 876 092 \$ | 4 833 803 \$ |
| Dépenses : | 4 197 512 \$ | 4 598 803 \$ |
| Excédent : | 678 580 \$ | 234 889 \$ |

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
|--|-------------|-----------------|---|
| Comité de vérification et de suivi budgétaire (instance consultée) | Lyne Jutras | 13 juin 2024 | |
| Présentation au conseil d'administration (pour approbation) | Lyne Jutras | 13 juin 2024 | |
| Transmission à la CNESST | Lyne Jutras | 15 juillet 2024 | |

Fiche produite par

Dernière mise à jour le

Janie Thibault coordonnatrice – Comptabilité générale –
Gestion des ressources financières

11 juin 2024

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉOLUTION

Relative à l'approbation de l'état financier, soit le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 30 décembre 2023 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

ATTENDU :

- que Le Fonds de santé au travail, constitué à la suite de l'entente intervenue entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vertu de l'article 109 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (« Commission ») (L.R.Q., c. S-2.1), s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
- que les activités courantes se sont déroulées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 décembre 2023;
- que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail se terminant le 30 décembre 2023 doit être adopté par le conseil d'administration;
- que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
- que le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 13 juin 2024;
- que l'état du solde de fonds doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : Le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 30 décembre 2023.

D'AUTORISER : Le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

Instance : Conseil d'administration

Date : 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.5

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------------------|--|
| Sujet du dossier | Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement (septembre 2024 à septembre 2025) | | |
| Responsable | M ^{me} Mélanie Caron, Chef de service - Comptabilité financière (compt. générale et immobilisations) | Dossier présenté par | M ^{me} Lyne Jutras, directrice des ressources financières |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |

Recommander au Conseil d'administration d'approuver la demande de renouvellement d'emprunt auprès du fonds de financement pour la période du 13 septembre 2024 au 12 septembre 2025.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

À la demande du MSSS, cette demande d'autorisation est pour une période de 1 an.

À titre informatif, voici l'évolution de nos demandes d'emprunt ainsi que des autorisations du MSSS pour la dernière année :

- Emprunt #1** - CA du 23 février 2023, demande de 441 000 000 \$ - COVID-19 et exploitation (Fonds de financement) pour la période du 17 mars au 14 septembre 2023. Autorisation reçue du MSSS le 13 mars 2023, valide jusqu'au 13 septembre 2023, pour un montant variable dont le maximum atteint 374 800 000 \$ (COVID-19 et exploitation).
- Emprunt #2** - CA du 24 août 2023 demande de 511 200 000 \$ - COVID-19 et exploitation (Fonds de financement) pour la période du 14 septembre 2023 au 12 septembre 2024. Première autorisation reçue du MSSS le 12 septembre 2023, valide jusqu'au 6 mars 2024, pour un montant variable dont le maximum atteint 292 000 000 \$ (exploitation seulement). Deuxième autorisation reçue du MSSS le 30 janvier 2024, valide jusqu'au 12 septembre 2024, pour un montant variable dont le maximum atteint 315 300 000 \$ (exploitation seulement).
- Emprunt #3** - CA actuel, demande de 928 600 000 \$ en exploitation (Fonds de financement) pour la période du 13 septembre 2024 au 12 septembre 2025.

Il est important de rappeler que les montants demandés sont plus élevés que ceux accordés par le MSSS, puisque nos besoins sont établis en fonction des versements connus et confirmés par le MSSS au moment de la préparation de la demande.

ANALYSE DES IMPACTS

Cet emprunt temporaire permettra au CIUSSS de l'Estrie – CHUS de respecter ses engagements financiers et ainsi rendre les services attendus aux usagers.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
|---|----------------|--|---|
| Comité de vérification et de suivi budgétaire | Lyne Jutras | 14 juin 2024 | |
| Conseil d'administration | Lyne Jutras | 14 juin 2024 | |
| Acheminer la demande au MSSS | Suzelle Bolduc | Dès que la résolution du C. A. est obtenue et que le formulaire « Demande d'autorisation d'emprunt » est signé par Dr Stéphane Tremblay, PDG | |

Fiche produite par

Dernière mise à jour le

M^{me} Suzelle Bolduc, spécialiste en procédés administratifs

2024-06-10

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative à l'autorisation d'approuver la demande de renouvellement d'emprunt auprès du fonds de financement

ATTENDU :

- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke jusqu'au 12 septembre 2025;
- que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 12 septembre 2024;
- que notre déficit cumulé au 31 mars 2024 est de 86 936 180 \$;
- que les prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025 sont de 0 \$;
- que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 928 600 000 \$;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 928 600 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 12 septembre 2025.

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 13 juin 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.6

| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|---|
| Sujet du dossier | Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), pour l'exercice financier se terminant à l'automne 2024. | | |
| Responsable | David Busque, Directeur adjoint, Direction des ressources financières | Dossier présenté par | David Busque, Directeur adjoint, Direction des ressources financières |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |

Recommander au conseil d'administration de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2024-2025.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a lancé un appel d'offres pour des services professionnels d'audit externe en juin 2021. Le contrat a été octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour une période de trois (3) ans, pour un montant total d'honoraires professionnels de 231 000 \$, excluant les taxes et vise les exercices financiers 2021-22, 2022-23 et 2023-24. L'entente est maintenant expirée.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux, plus précisément, l'article 290 spécifie qu'avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours.

La Loi sur le vérificateur général du Québec, plus précisément, les articles 30.1 et 30.2 de la nouvelle loi précisent que le vérificateur général peut dorénavant, s'il le juge opportun, agir à titre de vérificateur des livres et des comptes des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et doit en aviser par écrit l'organisme visé. Étant donné que cette mesure découle d'une disposition légale, l'(les) exercice(s) visé(s) à l'avis du vérificateur général serait(ent) exclu(s) du contrat des auditeurs externes.

La circulaire 2008-034 du MSSS indique que l'entente de service avec les auditeurs externes devrait prévoir la réception d'un tel avis.

Lors d'une récente rencontre du Comité des ressources financières, il a été demandé aux établissements de prévoir la possibilité d'un audit externe pour la fin d'année financière en cours. À la suite de la création de Santé Québec, la date de fin d'année financière et les détails seront communiqués ultérieurement. Il est possible que l'audit externe soit exigé à l'automne ou selon les instructions du MSSS. Étant donné les circonstances exceptionnelles, une entente gré à gré est envisagée afin de répondre aux exigences qui seront communiquées ultérieurement. Le montant sera confirmé selon le mandat et les instructions du MSSS (montant à déterminer qui sera sous le seuil d'un appel d'offres public et moins de 110 000 \$).

| Impacts sur le Vrai Nord | Expliquer les impacts sur le Vrai Nord |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire | |

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
|---|---|------------|---|
| Recommander au conseil d'administration la nomination des auditeurs externes Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2024-2025. | David Busque, Directeur adjoint, Direction des ressources financières | Juin 2024 | |

| Fiche produite par | Dernière mise à jour le |
|---|-------------------------|
| David Busque, Directeur adjoint, Direction des ressources financières | Le 12 juin 2024 |

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative à la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024

- ATTENDU :**
- que l'entente reliée au mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est maintenant expirée;
 - que le MSSS a demandé d'assurer les conditions pour un audit externe à convenir de façon exceptionnelle possiblement dès l'automne (et que les instructions seront reçues ultérieurement);
 - que la Loi sur les services de santé et les services sociaux, plus précisément, l'article 290 spécifie qu'avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours;
 - que nous devons tenir compte de la Loi sur le vérificateur général du Québec;

- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : La firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2024-2025 et de leur verser les honoraires professionnels s'y afférents. La valeur de l'entente est à déterminer selon les instructions et précisions à venir du MSSS qui sera sous le seuil d'un appel d'offres public et moins de 110 000 \$ excluant les taxes;

DE TENIR COMPTE : de la Loi sur le vérificateur général du Québec et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024/06/13

Point à l'ordre du jour : 9.4.7

| | | | |
|--|---|-----------------------|---|
| Sujet du dossier | Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI). | | |
| Directeur responsable : | Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) Nathalie Bolduc, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA) | Présenté par : | Nathalie Bolduc, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA) |
| Recommandé par : | Karine Duchaineau | Date : | 2024/06/13 |
| Objectif | <input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi | | |
| <p>Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 11 places régulières avec LOUIS D'OR Auberge pour aînés Inc. (NEQ 1177509875) du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2039 sur une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ 9,6 millions \$ (total estimé sur 15 ans).</p> <p>La lettre d'entente "E" entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ) recommande une entente minimale de 10 ans avec une option de renouvellement de 5 ans pour les places d'hébergement.</p> <p>Cette autorisation de renouveler l'entente avec notre partenaire lui permettra de poursuivre son travail auprès de la clientèle hébergée tout en favorisant le maintien des usagers dans leur milieu de vie.</p> | | | |
| Mise en contexte (contexte et enjeux) | | | |
| IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE | | | |
| Répondre aux besoins de la population par des soins et services de qualité nécessitant un hébergement en RI lequel est encadré depuis 2012 par l'entente nationale convenue entre le MSSS et l'ARIHQ). | | | |
| ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE | | | |
| Le taux d'occupation et la qualité des soins et services justifient le renouvellement du contrat avec le même nombre de places reconnues. | | | |
| RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX | | | |
| Sans objet au niveau clinique, il n'y a pas de transformation du modèle d'hébergement. | | | |
| ANALYSE DES IMPACTS | | | |
| APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL) | | | |
| Compte tenu de la valeur estimée du contrat, nos lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent l'autorisation du Conseil d'administration. | | | |
| À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, la DAL rédigera la dérogation nécessaire pour ce renouvellement de contrat conclu, de gré à gré, avec le même prestataire de services. Il s'inscrira dans le cadre du règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui nous permet d'utiliser la disposition 42,2 pour assurer la poursuite des services de santé ou services sociaux à des personnes en perte d'autonomie et vulnérables. | | | |
| À la suite de la signature du contrat, la DAL assurera les démarches requises dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Avec le soutien de la DQEPP, la DAL s'assurera du maintien de l'autorisation de l'AMP tout au long de la durée du contrat. | | | |
| FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF) | | | |
| Les coûts du contrat de la RI Louis D'Or Auberge pour aînés Inc. ont été estimés pour réserver 11 places en considérant la classification actuelle des usagers (niveau 3) et celle de l'immeuble (niveau 2). | | | |
| Le coût pour la première année est de 496 135,09 \$ du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 . Le coût de la première année étant calculé différemment des autres années, le montant sera indexé annuellement à compter de la 2 ^e année selon des taux fixés par le MSSS au 1 ^{er} avril de chaque année en considérant un taux provisoire d'indexation annuelle de 3,5 %. Le contrat aura une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels (total possible de 15 ans). | | | |
| La valeur totale estimée du contrat (selon les indexations provisoires) de 15 ans serait de 9 619 964,18 \$. | | | |

| | Coût annuel | Total estimé selon indexation provisoire de 3,5 % |
|--------------|---------------|---|
| Année 1 | 496 135,09 \$ | |
| Année 2 | 516 141,66 \$ | |
| Année 3 | 534 206,62 \$ | |
| Année 4 | 552 903,85 \$ | |
| Année 5 | 572 255,48 \$ | |
| Année 6 | 592 284,43 \$ | |
| Année 7 | 613 014,38 \$ | |
| Année 8 | 634 469,88 \$ | |
| Année 9 | 656 676,33 \$ | |
| Année 10 | 679 660,00 \$ | 5 847 747,73 \$ |
| Année 11 | 703 448,10 \$ | |
| Année 12 | 728 068,79 \$ | |
| Année 13 | 753 551,19 \$ | |
| Année 14 | 779 925,49 \$ | |
| Année 15 | 807 222,88 \$ | 3 772 216,45 \$ |
| Total | | 9 619 964,18 \$ |

QUALITÉ, ÉTHIQUE, PERFORMANCE ET PARTENARIAT – Analyse et actions par la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

Avec le renouvellement de l'entente avec la ressource, l'équipe Évaluation de l'utilisateur / Instrument de classification poursuivra son travail au niveau de l'instrument de classification pour chacun des usagers qui réside dans cette ressource. De plus, un intervenant de l'équipe responsable du suivi de la qualité continuera d'accompagner la responsable et d'évaluer la qualité de leur prestation de services.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

| Actions | Responsable | Échéancier | ✓ |
|--|---|--------------|---|
| Obtenir l'autorisation des instances concernées pour l'autorisation des signatures de cette entente RI par le PDG de l'établissement | Charles Lamontagne, coordonnateur RI-RTF-RNI, DQEPP | Juin 2024 | |
| Obtenir l'autorisation du CVSB pour dépôt au CA | Nathalie Bolduc | 13 juin 2024 | |
| Obtenir résolution du CA | Lyne Jutras | 13 juin 2024 | |

RECOMMANDATION

PROJET DE RÉOLUTION

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI Louis D'Or Auberge pour aînés Inc. pour une valeur annuelle de 496 135 \$ pour une valeur totale estimée à environ 9,6 millions \$ (total estimé sur 15 ans)

ATTENDU :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;

- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UN COMITÉ D'APPUI :

D'ACCEPTER :

la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 1^{er} septembre 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 9,6 millions de dollars sur une période de 15 ans.